

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 11 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, , Jean-Claude TOURNIER, , Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Olivier REILER, Jean-Luc PIANZI **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Roland DAMOTTE, Patrice DUMORTIER Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Christian RAYOT, Patrice DUMORTIER à Olivier REILER, André HELLE à Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Pierre OSER à Monique DINET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA à Jean Luc PIANZI.

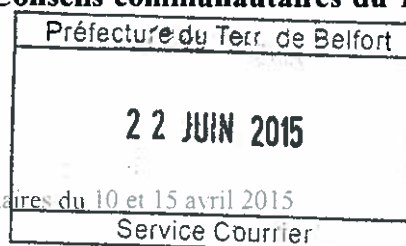
Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 5 juin	Vendredi 5 juin	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2015-04-01 – Approbation des procès verbaux des Conseils communautaires du 10 et 15 avril 2015

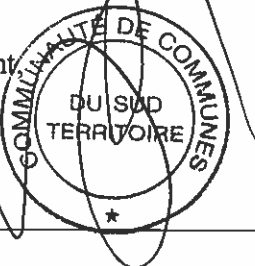
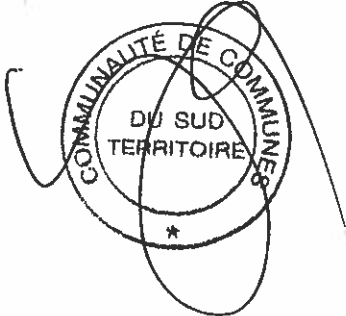
Rapporteur : Christian RAYOT

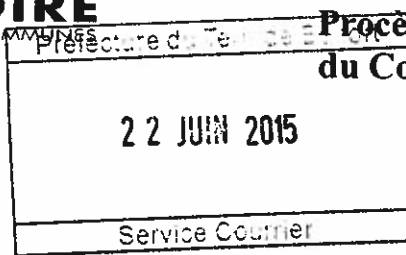


Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **d'approuver les Procès-verbaux des Conseils Communautaires du 10 avril et 15 avril 2015**

Annexes : PV conseils du 10 et 15 avril 2015

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt 19 JUIN 2015 en Préfecture le Et publication ou notification le 22 JUIN 2015</p> <p>Le Président</p> 	<p>Le Président,</p>  <table border="1" data-bbox="1002 913 1412 1142"><tr><td>Préfecture du Terr. de Belfort</td></tr><tr><td>22 JUIN 2015</td></tr><tr><td>Service Courrier</td></tr></table>	Préfecture du Terr. de Belfort	22 JUIN 2015	Service Courrier
Préfecture du Terr. de Belfort				
22 JUIN 2015				
Service Courrier				



L'an deux mil quinze, le 10 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Monique DINET, Gérard FESSELET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Pierre OSER à André HELLE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 4 avril	Vendredi 4 avril	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	30

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Sophie GUYON est désignée.

2015-02-01 – Approbation des Procès-verbaux des conseils communautaires du 11 décembre 2014 et 12 février 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président met à l'approbation du Conseil Communautaire les procès verbaux des réunions du 11 décembre 2014 et 12 février 2015, étant rappelé que ceux-ci ont été adressés par avance aux

conseillers et le compte-rendu affiché conformément à la législation dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver les Procès-verbaux des Conseils Communautaires du 11 décembre 2014 et 12 février 2015**

Annexes : Procès-Verbal du 11 décembre 2014 et Procès-verbal du 12 février 2015

2015-02-02 – Service police Intercommunale : Création de poste

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale »;

Afin de mener à bien les missions confiées à la Communauté de Communes dans le cadre de son service de « police intercommunale », entre autres, celles d'encadrement, il convient de créer un poste du cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale à compter du 1^{er} mai 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **-De valider la création et l'ouverture d'un poste relevant du cadre d'emploi des Chefs de Service de Police Municipale à temps plein à compter du 1^{er} mai 2015 par voie statutaire, de mutation, intégration ou contractuel**
- **-De valider la fermeture du poste du cadre d'emploi des agents de police créé à compter du 1^{er} janvier 2015, et non pourvu**
- **-D'autoriser le Président :**
 - **à procéder au recrutement**
 - **à prendre l'arrêté individuel**
 - **à signer le contrat à durée déterminée**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2015-02-03– Déclaration de réalisation et de gestion de l'équipement « Cabanes du verchat » d'intérêt communautaire

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président expose à l'assemblée que la commune de Joncherey est propriétaire de l'étang « Verchat », de « l'étang de la ville » et du « petit étang » ainsi que des terrains alentours.

La commune de Joncherey et la Communauté de Communes souhaitent implanter sur ces parcelles des hébergements touristiques et leurs accessoires (notamment cabanes perchées, flottantes, éco-hutte ...).

La CCST a l'intention de faire procéder à la construction ainsi qu'à la gestion de cet équipement sous une forme juridique relevant du régime de la domanialité publique.

Cet équipement entre dans l'exercice de sa compétence pour « réaliser de nouveaux aménagements touristiques et d'accueil » telle qu'elle est précisée par ses statuts.

Pour que la communauté de communes soit compétente pour construire et gérer l'équipement « cabanes du Verchat », il est nécessaire qu'il soit déclaré **d'intérêt communautaire**.

Cette déclaration d'intérêt communautaire entraînera la mise à disposition de l'ensemble des biens concernés par cet équipement à la Communauté de Communes. Une convention signée par le président de la communauté de communes et par le Maire de la commune précisera les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De déclarer l'équipement « cabanes de Verchat » d'intérêt communautaire à compter de la présente délibération devenue exécutoire.**

2015-02-04 Autorisation au Président à signer la convention de mise à disposition du site des Cabanes du Verchat

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président expose à l'assemblée que la commune de Joncherey est propriétaire de l'étang « Verchat », de « l'étang de la ville » et du « petit étang » ainsi que des terrains alentours.

La commune de Joncherey et la Communauté de Communes souhaitent implanter sur ces parcelles des hébergements touristiques et leurs accessoires (notamment cabanes perchées, flottantes, éco-hutte ...).

La CCST a l'intention de faire procéder à la construction ainsi qu'à la gestion de cet équipement sous une forme juridique relevant du régime de la domanialité publique.

L'équipement « cabanes du Verchat » a été déclaré d'intérêt communautaire par la délibération en date du 10 avril 2015 .

En application des articles L1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, une convention a été rédigée afin de constater la mise à disposition de cet équipement à la communauté de communes et de préciser, notamment, la consistance, la situation juridique et l'état des biens.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 31 voix pour et 1 abstention, décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition précitée avec le Maire de la commune de Joncherey ;**
- **De décider de procéder aux opérations d'ordre budgétaire suivantes ;**

Dépense	Section investissement		Recettes
217. Réception du site des cabanes de Verchat mis à disposition	1 € (Valeur historique du bien)	1027. « <i>contrepartie</i> » biens mis à disposition 281. Amortissements	1 € (valeur nette comptable du bien) 0 € (éventuel montant des amortissements pratiqués)

Annexe : Convention

2015-02-05 – Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2015- BUDGET GENERAL

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), les conseillers communautaires sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

*

* *

Préambule du Président

La préparation du budget de l'exercice 2015 s'inscrit dans un cadre général qu'il importe de rappeler avant de vous présenter les orientations qui pourraient être retenues.

Ce cadre général est celui d'une crise profonde des finances publiques, liée à la croissance ininterrompue, depuis maintenant près de quarante ans, de la dette. C'est au titre de cette dette que l'on nous explique aujourd'hui qu'il est indispensable de tailler dans les dépenses publiques, et que des cures d'austérité sont imposées aux collectivités. Dette qui nous est présentée comme la conséquence de la mauvaise gestion tant de l'Etat que des organismes sociaux ou des collectivités.

Mais la dette est avant tout un choix politique. Elle résulte de décisions qui ont été prises par les responsables politiques, et s'inscrit dans une idéologie, qui est celle de la baisse des dépenses publiques et de l'augmentation des inégalités.

Le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, expose dans l'un de ses ouvrages qu'il s'est entretenu avec les conseillers de l'ancien président Reagan. Celui-ci avait décidé des baisses d'impôts massives pour les plus favorisés, en expliquant que de telles mesures allaient « libérer la croissance ». Joseph Stiglitz, au vu des résultats, leur a demandé s'ils croyaient réellement à l'efficacité de telles mesures. Leur réponse est effarante : jamais ils n'ont cru que les baisses d'impôts auraient un impact notable sur l'économie ; en revanche, il était certain qu'elles généreraient des déficits massifs, et que ces déficits, tôt ou tard, imposeraient la réduction des dépenses publiques et des dépenses sociales.

Notre pays a suivi, depuis la même époque, les mêmes recettes. Un discours incessant a été martelé sur le poids de l'impôt, sur son caractère insupportable, sur les entreprises écrasées par les charges, sur des taux de prélèvements obligatoires qui feraient de nous des champions du monde en la matière. Les résultats sont là, avec le rejet de l'impôt, la montée des populismes, le rejet des solidarités, la montée des individualismes.

Les impôts, les cotisations sociales, ne sont pas jetées dans des puits sans fonds. Ils sont redistribués, d'une façon globalement égalitaire, et conduisent ainsi à la réduction des inégalités. Inégalités dont l'économiste Thomas Piketty a montré, dans un ouvrage salué internationalement, qu'elles étaient le problème le plus grave auquel nous étions aujourd'hui confrontés, avec le développement d'une économie de la rente asphyxiant l'économie réelle et interdisant, bien plus que les impôts, l'épanouissement des initiatives. Ce n'est pas la perspective d'avoir un jour des impôts à payer qui entrave les créateurs d'entreprises, c'est la frilosité des banques qui préfèrent utiliser les fonds qui leur sont prêtés gratuitement ou presque par les banques centrales dans des activités spéculatives exonérées de toute taxe, plutôt que de prendre quelque risque que ce soit dans le soutien à l'économie réelle.

Bien sûr, chacun préférerait payer moins d'impôts. Mais chacun préférerait aussi qu'il y ait plus de crédits pour l'École, pour l'Hôpital, pour la Justice, pour les forces de l'ordre, que les routes soient mieux entretenues... Et il est peu probable, tous les exemples étrangers le montrent, à commencer par celui des Etats-Unis, que le transfert vers l'assurance privée de la couverture sociale générerait des économies pour nos concitoyens, à l'exception des 1 ou 2% les plus fortunés. Mais notre taux de prélèvements obligatoires baisserait !

Le problème posé aujourd'hui par l'impôt est double.

Il repose d'abord sur son injustice. Les impôts locaux, dont les bases n'ont pas été révisées depuis deux générations, en est le meilleur exemple. L'impôt sur le revenu, qui a été concentré sur les classes moyennes, n'est guère plus juste. La République voulait un impôt progressif. Les différentes études réalisées montrent qu'il n'est même pas certain qu'il soit, globalement, proportionnel. Nous tendons de plus en plus vers un impôt de capitation, où chacun paye autant que son voisin, tout en étant persuadé que son voisin en retire plus d'avantages. D'où une révolte anti-fiscale qui couve, dont les Bonnets rouges bretons sont un révélateur.

Il repose ensuite sur la réduction de l'offre de service, conséquence des différentes réductions budgétaires opérées à tous les niveaux. La République a dans un premier temps largement abandonné les banlieues et les quartiers, avant de penser qu'une politique immobilière était de nature à résoudre des problèmes avant tout sociaux. Puis elle a abandonné à leurs sorts nos

campagnes, dont les services publics ont été progressivement supprimés, en particulier les bureaux de poste et, surtout, les écoles.

Et, aujourd'hui, les mêmes éditorialistes qui demandent à cor et à cri la poursuite et l'amplification de ces politiques désastreuses s'étonnent de leurs résultats dans les urnes, et qu'une part sans cesse croissante de la population se tourne vers l'extrême droite qui a su s'emparer de ces thèmes abandonnés par le reste de la classe politique.

Deuxième élément de contexte, les conséquences des choix qui ont été faits en matière économique, d'abandonner purement et simplement notre industrie.

On nous a expliqué doctement que l'ouverture totale des frontières était la condition du développement économique. Aux pays développés, l'intelligence, la recherche-développement, les fonctions nobles, aux pays que le 19^e siècle avait soumis, comme l'Inde ou la Chine, la production à bas coûts. Discours basés, avant tout, sur une approche raciste consistant à penser que ces pays ne pourraient pas nous rejoindre. Notre industrie est tombée par pans entiers, et le reste est en train de suivre.

Et on nous explique maintenant qu'une seule solution est possible, la réduction du coût du travail. Avec, en ligne de mire, la mise à bas des grandes avancées qui ont été réalisées après la Seconde Guerre Mondiale, à travers la mise en œuvre du programme du Conseil national de la Résistance. Mais, avant que la baisse du coût du travail nous rende compétitifs par rapport à la Chine, du chemin reste à faire, et est-ce là ce que nous souhaitons ?

Là encore, nos concitoyens ont peur. Peur pour eux, peur pour leurs enfants. Notre génération est la première, depuis la Révolution, à penser que la vie de ses enfants sera moins enviable que la sienne. Et là encore, inutile de s'étonner d'un refuge dans le vote protestataire. Vote protestataire qui, de toute façon, n'est pas entendu, que les élites de notre pays se refusent à entendre, préférant mettre en avant de bas instincts. La démonstration a d'ailleurs été faite par les partis dits de Gouvernement de l'importance qu'ils attachaient à la démocratie, en adoptant par voie parlementaire un traité européen rejeté par voie référendaire.

Dans un tel contexte, que peut faire une Communauté de communes comme la nôtre ?

La première des choses est de ne pas nous résigner, et de nous mobiliser, au service de nos concitoyens. Par la baisse des dotations, l'Etat entend nous imposer de continuer à réduire les services publics, services publics qui sont d'abord au service des plus fragiles. Nous devons résister. Notre situation financière est saine, notre dette est maîtrisée – nous n'avons pas emprunté en 2014, et dès 2018 notre annuité connaîtra une diminution notable, de l'ordre du quart.

Seconde orientation majeure, ne pas accepter le déclin. Le Sud du Territoire de Belfort a été profondément touché par la désindustrialisation. Ce déclin n'est pas inéluctable. Il y a encore quelques années, on pouvait penser que le site des Forges de Grandvillars était condamné. Nous avons pris les choses en mains, et monté avec nos industriels un partenariat fort. Le site a été profondément modernisé, l'activité y a fortement augmenté, avec une lisibilité importante dans la durée, et ce partenariat devrait se poursuivre, et montrer que rien n'est inéluctable. Et le budget de cette année enregistre une recette importante liée à cette opération, sur laquelle nous avons certes pris des risques, mais des risques payants.

Ce que nous avons su faire sur le site des Forges, ce que nous avons su faire sur le site de LISI à Delle, il nous faut le poursuivre, étendre notre action, nouer d'autres partenariats. Pour ce faire,

nous disposons désormais d'un outil, notre société d'économie mixte, qu'il nous faut renforcer en augmentant son capital. Si aujourd'hui Belfort peut attendre des résultats positifs de la fusion entre GE et Alstom, c'est parce qu'à travers la SEMPAT, des liens forts ont été noués entre le Territoire de Belfort et General Electric, qui viennent compléter la forte productivité de nos salariés. Ce modèle, nous avons commencé avec succès à le transposer, il nous faut poursuivre.

Et, surtout, il ne nous faut pas baisser la garde dans l'ensemble des actions que nous menons qui renforcent l'attractivité de notre territoire. A travers le contrat de rivière, nous menons une politique environnementale forte, et nous nous plaçons dans un cycle vertueux, car notre budget assainissement bénéficie, en contrepartie, de crédits supplémentaires de l'agence de l'eau très supérieurs à ceux que nous investissons dans les actions environnementales. A travers le soutien aux salles de spectacle, à l'animation, c'est la qualité de vie de nos concitoyens que nous défendons. Et cette attractivité est désormais palpable. Le choix du Verchat pour la création d'un pôle touristique original en est la meilleure preuve. La réalisation d'un hôtel devrait se concrétiser dans les prochains mois. L'ouverture sur la Suisse, qui sera complète dès l'année prochaine avec l'achèvement de la Transjurane, commence à porter ses fruits, et le développement de Swatch montre que le travail transfrontalier peut également être une ressource forte. Ce n'est pas en nous repliant sur nous-mêmes que nous résoudrons nos difficultés.

*
* *

Pierre VALLAT exprime le fait qu'il partage l'analyse évoquée par Christian RAYOT.

Preambule

Quelques indicateurs nationaux :

- Stagnation de la croissance à 0.4 % en 2014, après 0.3% en 2012 et 2013, hypothèse retenue de 1% de croissance en 2015
- Inflation particulièrement faible, estimée à 0.5% en 2014 et à 0.9% en 2015 (chiffres hors tabac).
- Projet de Loi de Finances prévoit 21 milliards d'euros d'économies en dépenses pour l'année 2015

L'impact sur les collectivités territoriales :

Dans le cadre du programme national d'économies, 11 milliards correspondent à la diminution des concours financiers pour les collectivités entre 2015 et 2017.

Précédemment, les collectivités avaient déjà été associées au redressement des comptes publics. En 2014, c'est 1.5 milliard qui a été ponctionné sur les dotations des collectivités, ce qui porte l'effort des collectivités locales au redressement des déficits publics à 12.5 milliards d'euros.

La répartition de cette nouvelle contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics de 11 milliards d'euros sera lissée sur les 3 ans :

2015 : - 3.67 Mds €

2016 : - 3.67 Mds €

2017 : - 3.67 Mds €

Cela représente :

- - 2 071 millions d'euros pour le bloc communal
- - 1 148 millions d'euros pour les départements
- - 451 millions d'euros pour les régions

La répartition au sein du bloc communal est de 70% pour les communes (- 1.450 milliard d'euros) et de 30 % pour les intercommunalités (- 621 millions d'euros).

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élèvera à 36.558 milliards d'euros en 2015, soit un recul de 3.67 milliards d'euros sur un an.

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) croît de 210 millions d'euros en 2015 et représente 780 millions d'euros.

Impact pour la CCST

En 2014 la contribution de la CCST au redressement des finances publiques s'est élevée à 50 904 €. Pour la construction du budget 2015, la baisse de la dotation d'intercommunalité est estimée à 125 442 € par rapport à 2014 soit une baisse globale de 176 346 €. A l'horizon 2017, cette perte est estimée à 427 230 €*

*estimation simulateur AMF

Recettes fiscales

Etat 1259 FPU/Tableau comparatif 2014/2015

	BASES			PRODUITS		
	2014	2015	variation	2014	2015	variation
CFE	4 927 000.00	5 671 000.00	744 000.00	1 281 811.00	1 475 027.00	193 216.00
TH	21 341 000.00	21 475 000.00	134 000.00	2 031 663.00	2 044 420.00	12 757.00
TFB	21 677 000.00	22 714 000.00	1 037 000.00	216 770.00	227 140.00	10 370.00
TFNB	432 000.00	437 900.00	5 900.00	6 958.00	7 050.00	92.00
CVAE				696 444.00	653 461.00	-42 983.00
IFER				63 559.00	64 130.00	571.00
TASCOM				156 834.00	156 834.00	
	TOTAL		1 920 900.00	4 454 039.00	4 628 062.00	174 023.00

Soit 174 023 euros de recettes complémentaires en 2015 en maintenant les mêmes taux

Pour info

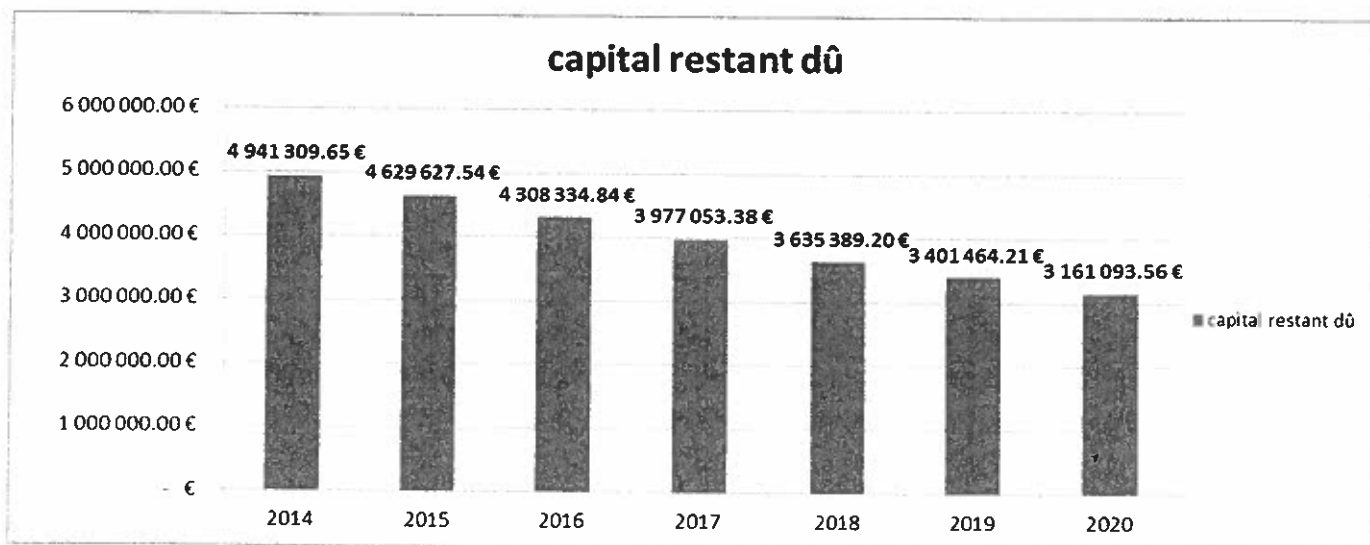
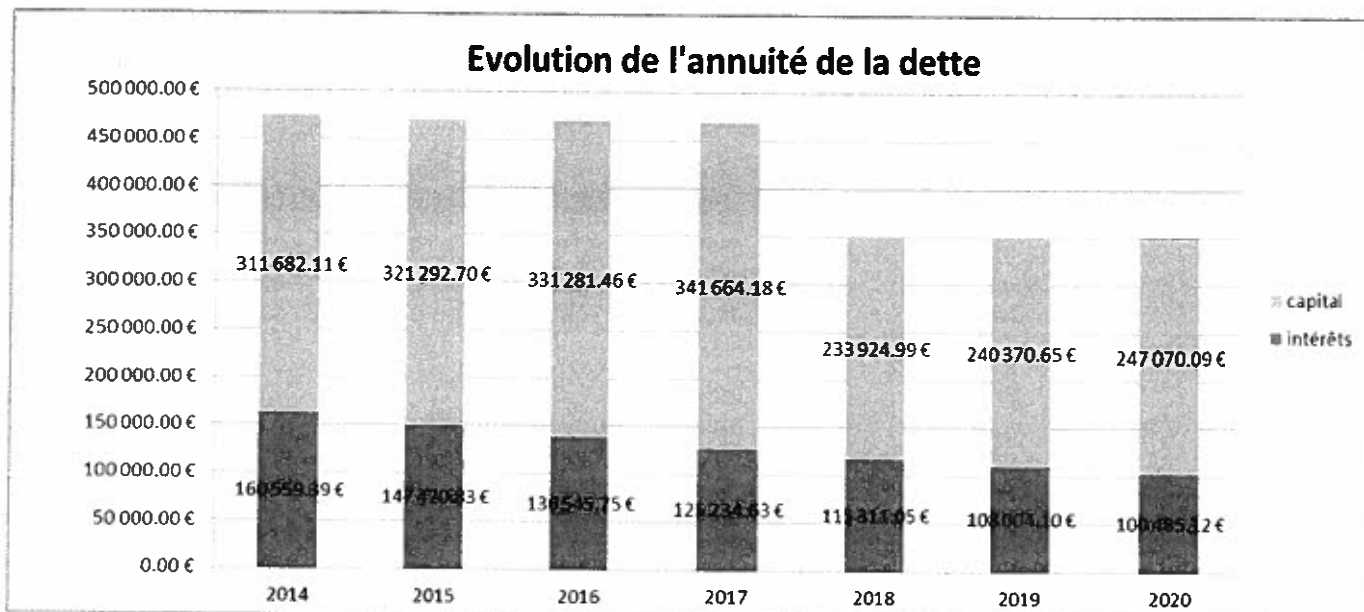
Taux

CFE	26.01%
TH	9.52%
TFB	1.00%
TFNB	1.61%

Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2014 était de 4 941 309.65€ (7 emprunts dont 2 à taux révisables). L'encours remboursé sur 2014 représentait 472 241.50€ soit 311 682.11€ en capital et 160 559.39€ en intérêts.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2014.



Une image du compte administratif 2014

	Résultats 2014	Résultats 2013 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2015
Fonctionnement	191 909.80	5 295 093.55	5 487 003.35	Dépenses 126 361.35
Investissement	- 276 639.70	- 164 817.15	- 441 456.85	Recettes -
Total cumulé				4 919 185.15

➡ -441 456.85 correspondent aux résultats cumulés de 2014 et 2013 avec la contraction du déficit d'investissement reporté de 2013 d'un montant de 165 670.86 € et de l'excédent d'investissement des budgets annexes bâtiments relais reporté de 2013 de 853.71 € intégré au BG suite à l'apport en nature à la SEM des bâtiments relais de Delle et Beaucourt.

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de 191 909.80 € et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 5 487 003.35 €**
- Un **déficit à la section d'investissement de 276 639.70 € pour 2014** et un **résultat cumulé déficitaire de 441 456.85 €** en incluant le déficit reporté de 2013.

- Des restes à réaliser à hauteur de **126 361.35 €**.

Les orientations 2015

Affaires générales

Contrat de rivière

La CCST est le porteur du projet « Contrat de rivière Allaine », en collaboration étroite avec la République et le Canton du Jura.

Le contrat se termine en juillet 2015 avec un rendu définitif en décembre 2015

Prévisions 2015

Les actions incluses dans le budget du contrat de rivière et sous maîtrise d'ouvrage de la CCST. En fonctionnement, le total des dépenses s'élèverait à **130 000.00 €** y compris l'étude bilan du contrat de rivière pour un montant de 30 000 €.

Les aides (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général et Etat) s'élèveraient à **97 000.00€**.

La participation de la CCST sur ses fonds propres s'élèverait à **33 000.00 €**.

En investissement, le total des dépenses s'élèverait à 1 500 € pour 1 200 € de recettes.

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), les communes compétentes en Application du Droit des Sols appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'État à partir du 1er juillet 2015.

Aussi, par délibération du 11 décembre 2014, la CCST a décidé de créer un service d'instruction des autorisations liées au droit des sols. Ce service pourra être chargé, pour le compte des communes intéressées dans le cadre d'un conventionnement des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

Ce service, basé aux services techniques à Grandvillars, sera effectif au 1er juillet 2015, et sera composé de 2 personnes pour 1,5 ETP.

Le montant prévisionnel des investissements liés à la création de ce service (matériel informatique, logiciel, mobilier...), pris intégralement en charge par la CCST, s'élève à **27 200 euros HT**.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **114 000 euros** (salaires, fournitures, frais postaux, frais de locaux...).

Service police intercommunale

Suite à la réalisation de toutes les démarches administratives auprès de la Préfecture et du Parquet, la CCST se dotera de pistolets à impulsions électriques (PIE) type TASER. Les formations théoriques et techniques des agents sont prévues sur 2015.

Le service prévoit également de se doter de bâtons télescopiques.

Prévisions 2015

***Fonctionnement**

Dépenses **395 000 €**

Dont charges de personnel 330 000€

Recettes **123 000 €** dont 111 000 € de participation des communes adhérentes

***Investissement**

Dépenses **11 000 €**

Recettes **26 000 €** (040- opérations d'ordre).

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Pour l'année 2015, il est prévu de relancer le partenariat de l'action locale entre acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance à travers la mise en place d'un contrat local de sécurité (CLS).

Le Plan local de Sécurité se traduit par des actions de terrain basées sur 3 grandes thématiques nationales:

- Programme d'actions à l'intention **des jeunes exposés à la délinquance**
- Programme d'actions pour améliorer la **prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes**
- Programme d'actions pour **améliorer la tranquillité publique**

Afin de déterminer les actions nécessaires à mener, **le 1^{er} semestre 2015 sera destiné à élaborer un diagnostic local**. Ce dernier sera réalisé par les instances chargées de la répression, l'éducation nationale, les élus, etc... à travers la constitution de groupes de travail.

Volet Communication

Inventaire des projets communication 2015

La CCST a retenu le principe de mener des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières ainsi qu'un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud.

Echo du SUD

2 Editions pour l'Echo du Sud

- 1 édition – hiver / Printemps
- 1 édition - été/ automne

Edition à 12 000 exemplaires

Participation à des supports à rayonnement extra – territorial

Nuit des étoiles

Partenariat de communication avec 5 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial

L'opération continue avec : MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandvillars fait son show, Nuits d'été (Delle – Milandre) et Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique)

Réalisation du festival PLEIN SUD dans les villages du Sud Territoire.

Les dates, et lieux des spectacles ne sont pas encore arrêtés

Reprise d'une campagne de communication bâches

3 panneaux de 4x2 m aux entrées de Delle, Beaucourt et Grandvillars

Finalisation des panneaux « bienvenue » d'entrée du périmètre

Acquisition d'équipements divers

Total Budget Communication :

Fonctionnement 119 000 €

Investissement 27 000 €

Volet Tourisme

Inventaire des projets Tourisme 2015

Différents projets conséquents seront amorcés en 2015

Randonnées

- Réédition des plaquettes des sentiers de randonnées (nous sommes en fin de stock)
- Réparations lourdes des portiques (maintenance)
- Entretien des sentiers pédestres par Codérando

Convention Belfort Tourisme

Différentes opérations et partenariats définis par convention 2015.

Outils de présentation touristique

- Brochure spécifique au Sud Territoire
- Coffret d'accueil
- Impressions set de table

Subvention exceptionnelle au musée de Courtelevant :

Roue à auget hors d'usage

Les cabanes du VERCHAT

La commune de Joncherey est propriétaire de l'étang « Verchat », de « l'étang de la ville » et du « petit étang » ainsi que des terrains alentours.

La commune de Joncherey et la CCST souhaitent implanter sur ces parcelles des hébergements touristiques et leurs accessoires (notamment cabanes perchées, flottantes, éco-hutte ...) destinés à l'aménagement d'une zone touristique originale et proche de la nature.

La vocation de cet équipement entre dans l'exercice de sa compétence pour « réaliser de nouveaux aménagements touristiques et d'accueil » telle qu'elle est précisée par ses statuts (art 2-1).

Café du Canal de Brebotte

La commune de Brebotte est propriétaire du café du Canal (au bord de la l'EuroVéloRoute 6 – Nantes Budapest). Cette situation stratégique en fait une vitrine potentielle pour les centaines de vélo-cyclistes qui passent à proximité.

La commune de Brebotte et la CCST envisagent de réhabiliter cet édifice pour en faire une vitrine d'accueil du Sud Territoire sundgauvien.

Total Budget Tourisme :

Fonctionnement 21 000 €

Investissement 650 000 €

Participation au financement de la ligne Belfort/Delle

La participation retenue pour la CCST est à hauteur de 0,4921% soit un montant de participation pour la CCST estimé à 543 793 € sur la base des travaux estimés eux à 110 510 000 €.

La participation de la Communauté pourra évoluer selon les conditions des marchés publics et de divers imprévus pouvant intervenir sur le chantier à l'instar des autres partenaires.

45 000€ sont prévus pour l'année 2015

Les Forges Grandvillars

Phase I des Forges

Il est prévu de vendre à la SEM les bâtiments issus de la phase II des Forges pour qu'elle en assure la gestion mais également l'aménagement des bâtiments centraux du site des Forges correspondant à la phase II de l'opération. Le solde partiel de cette concession (suite à la vente à la SEM) entre la CCST et la SODEB est estimé par la SODEB un apport en recettes exceptionnelles de 2 000 000 € au profit de la CCST.

Participation à l'aménagement public de la phase II des Forges:

La phase II des Forges implique non seulement la refonte des bâtiments "centraux du site" (à la charge de la SEM) pour parfaire l'achèvement de cette opération mais aussi l'aménagement urbain qui reste, à l'instar de la phase I, à la charge de la concession d'aménagement avec la SODEB et sur fonds publics. Outre les subventions à mobiliser au titre du FEDER et du FNAT-CPER (40 %), il est projeté un apport de la CCST au projet estimé à **500 000 € pour l'année 2015**, le projet étant encore en phase d'élaboration et de chiffrage et pouvant évoluer.

SEM Sud Développement

Apport en capital de la SEM Sud Développement

Le plan d'affaires révisé de la SEM Sud Développement prévoit 51 261 000 € d'investissement dans les années à venir. Pour faire face à cette charge d'opérations et son financement par voie d'emprunts, il est nécessaire d'en renforcer le capital social. Une démarche d'appel à participation est donc menée cette année auprès des actionnaires actuels et d'actionnaires nouveaux (CRFC, CDC,...) pour une augmentation de capital. Il conviendrait donc de passer d'un capital social de 4100 000 € à 10 000 000 € en un ou plusieurs appels de fonds annuels. La participation de la CCST pourrait équivaloir au retour sur investissement ci-dessus évoqué soit un apport nouveau en capital de **2 000 000 € inscrit en 2015**.

L'OCMACS

La Communauté de Communes du Sud Territoire a engagé une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en 2012. 8 actions ont été définies pour la première tranche OCMACS d'une durée de 12 mois à savoir : implantation d'une conciergerie d'entreprise, étude d'un plan de communication commerciale, renforcement de la signalétique (panneaux d'affichage « type sucettes »), valorisation de marchés du terroir, diagnostic préalable à l'investissement des professionnels, aide à la rénovation et à la mise aux normes des locaux professionnels, animation commerciale collective portée par les 3 U.C.A, recrutement d'un animateur économique dédié à l'OCMACS.

L'Etat est partenaire financier dans cette opération. Il a été sollicité pour l'octroi d'aides sous forme de subventions et nous a accordé **28 503 € en fonctionnement et 71 851 € en investissement**.

Le budget du programme d'actions de la tranche 1 de l'OCMACS prévoit d'inscrire **60 500 € en dépenses de fonctionnement et 160 400 € en dépenses d'investissement.**

Le Casino faubourg de Belfort à Delle

La Communauté de Communes du Sud Territoire a signé en juillet 2014 un compromis de vente avec un investisseur qui souhaite acquérir dans le Faubourg de Belfort à Delle la parcelle n° 277 section BI de 45 a 74, sur laquelle se trouvait anciennement le bâtiment dit « le Casino » démoli par la CCST en 2013, afin d'y réaliser un projet commercial.

Le prix de cession pour cette parcelle, conformément à l'évaluation faite par le service des Domaines, est fixé à **150 000 € HT**. La vente effective sera réalisée au cours de l'année 2015.

Les grandes lignes du Budget primitif 2015

Les dépenses 2015 - 10 511 000.00 €

Dont notamment :

-Charges à caractère général	462 600.00€
-Charges de personnel	2 482 500.00€
-Compensations versées aux communes	4 210 000.00€
-Fonds de concours solidarité	300 000.00€
-Amortissements	471 000.00€
-SDIS	1 014 000.00€
-023 (virement à la section d'investissement)	861 000.00€

Les recettes 2015 - 9 848 900.00 €

Dont notamment :

-Impôts, taxes	4 980 000.00€
-Dotations, participations	2 500 000.00€
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	1 676 000.00€

Soit un déficit de fonctionnement de 662 100 € auquel on ajoute l'excédent reporté de 2014 de 4 919 185.15€ soit un excédent de fonctionnement cumulé de 4 257 085.15€ à la fin de l'exercice 2015.

En investissement

Les dépenses 2015 - 4 912 000.00 €

Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	45 000.00€
- Immobilisations corporelles	771 500.00€
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	398 000.00€
- Emprunts (rbst K)	322 000.00€
- Participations et créances (apport K SEM)	2 000 000.00€
- Autres immobilisations (Forges phase 2)	500 000.00€
- Déficit d'investissement reporté	442 310.56€
<i>(dont 126 361.35 de RAR en dépenses)</i>	

Les recettes 2015 - 4 912 000.00 €

Dont notamment :

- Excédent d'investissement reporté	853.71€
- Amortissements	471 000.00€
- FCTVA	96 000 00€
- Produits de cession	200 000.00€
- Emprunt	640 000.00€
- Affectation du résultat 1068	567 818.20€
- Autres immo financières (excédent SEM Forges)	2 000 000.00€
- 021 (virement de la section fonctionnement)	861 000.00€

Le budget d'investissement s'équilibre à 4 912 000 €.

DOB - BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS

Budget annexe bâtiment relais des Chauffours

La section dépenses d'investissement du budget 2015 intègre l'acquisition du terrain sur lequel est construit le bâtiment, terrain qui fait l'objet d'un transfert du budget annexe de la Zac des Chauffours pour un montant de 212 266 €. A cette dépense s'ajoute le montant des travaux restant à réaliser soit 605 054,55 € et le remboursement de la dette pour 45 000 € soit un montant total pour les dépenses d'investissement de 862 320,55 €.

La section recettes sera alimentée par la vente du bâtiment à la SEM SUD DEVELOPPEMENT pour un montant estimé à 1 400 000 € HT. Les emprunts étant également repris par la SEM, cette vente nous permettra d'inscrire au budget une recette de 412 500 €.

Le budget présentera pour 2015 une section de fonctionnement intégrant les remboursements d'emprunt pour un montant de 24 000 €, le paiement de l'assurance D.O pour un montant de 15 000 € ainsi que le paiement des frais de commission des emprunts, des intérêts courus non échus. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 46 000 €. Cette section sera alimentée par une avance remboursable de 46 000 € HT du budget général au budget annexe.

Le bâtiment est en cours de construction et sera achevé en juin 2015.

Budget annexe Zac des Chauffours

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 se montent à 42 500 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) ainsi que des frais de réparation, la taxe foncière.

Une inscription au budget de deux cessions de terrain est effectuée pour un montant global de 238 766,00 € correspondant d'une part à la cession de 10764 m² de terrain pour la somme de 212 266 € dans le cadre de la construction sur la zone par la CCST d'un bâtiment relais industriel et d'autre part à un projet de cession de 1331 m² pour la somme de 26 499 €.

Budget annexe Zac des Grands Sillons

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2014 se montent à 76 200 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) ainsi que des frais de réparation, la taxe foncière et le financement des propositions de mise en œuvre des mesures compensatoires pour la perte de zone humide lors de la réalisation de la Zac.

Le montant des recettes de cession de terrain inscrites au budget s'élève à 185 389,07 € et correspond aux ventes futures à Mme BARRET et Mr BEUCHER pour un montant global de 80 750 € et à une vente estimative de 25a27ca pour un montant de 104 643 €.

Budget annexe Gare de Delle

La nouvelle gare de Delle a été inaugurée en février 2014.

Investissement

Les travaux de réhabilitation du Bâtiment Voyageurs (BV) et de ses abords sont aujourd'hui terminés.

Le projet des futurs travaux de la ligne Belfort - Delle ainsi que l'aménagement des voies ferrées de la gare de Delle, ont suspendu la procédure de la phase 3 du PEM (Pôle d'échange Multi-modal).

Les travaux du « quai bus » de ce pôle d'échange multi-modal sont également liés à la mobilisation financière des partenaires et notamment le SMTC dans le financement de ce quai et de la voie d'accès. Une somme de 27 700 euros reste mobilisable à ce jour par le budget gare.

Un programme d'aménagements sera également inscrit ainsi que le capital de l'emprunt contracté en 2013.

Fonctionnement

Les deux locataires privés (pôle affaire) sont le bureau d'étude BEJ et la SCP Notariale Guichard.

Le Pôle public est lui exploité par le chantier d'insertion CHACASOL qui a passé une convention avec la CCST.

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées du loyer des 3 locataires du BV de la gare ainsi que de leur contribution aux charges de chauffage et d'électricité pour le pôle public.

Les dépenses de fonctionnement sont les charges d'exploitation courantes du propriétaire ainsi que le chauffage (remboursé par les locataires).

Autres charges : location à SNCF Réseau - RFF, le remboursement de l'emprunt (intérêt et provision d'investissement pour le capital), assurances, entretiens extérieurs ...

Les charges intégrales de la gare sont couvertes par les recettes de location des locaux.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibreront à hauteur de 60 000 euros.

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibreront à hauteur de 79 000 euros.

Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,

Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

2015-02-06 –Débat d'orientation Budgétaire (DOB)2015- SERVICE DES EAUX

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

La prise de compétence eau potable au sein de la CCST est effective depuis 11 ans. Un service des eaux a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les 2 anciens syndicats qui étaient présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux.

En mars 2010, notre collectivité a fait le **choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi directement en régie ses réseaux et infrastructures.**

Le 1^{er} janvier 2013, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, notre collectivité a franchi un nouveau cap et s'est agrandie en accueillant 9 nouvelles communes et compte désormais 27 communes soit environ 24 000 habitants et s'étend sur 172 km².

Notre service eau potable alimente ainsi **8 500 abonnés, 224 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements)** et 34 équipements (**8 unités de production** d'eau potable, **18 réservoirs de stockage** surélevés ou semi-enterrés et **8 installations spécifiques** (stations de reprise ou surpresseurs).

Les éléments marquants de 2014

L'année 2014 a été marquée **par d'importants travaux de renforcement ou renouvellement de réseaux d'eau ainsi que la modernisation de nos bâtiments d'exploitation. Le service a bien évidemment poursuivi son travail continu et quotidien d'amélioration de notre patrimoine commun.** L'exploitation en **régie directe** de la quasi intégralité de nos 27 communes (*26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019*) **nécessite une implication journalière précise et pointue avec comme appui nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.**

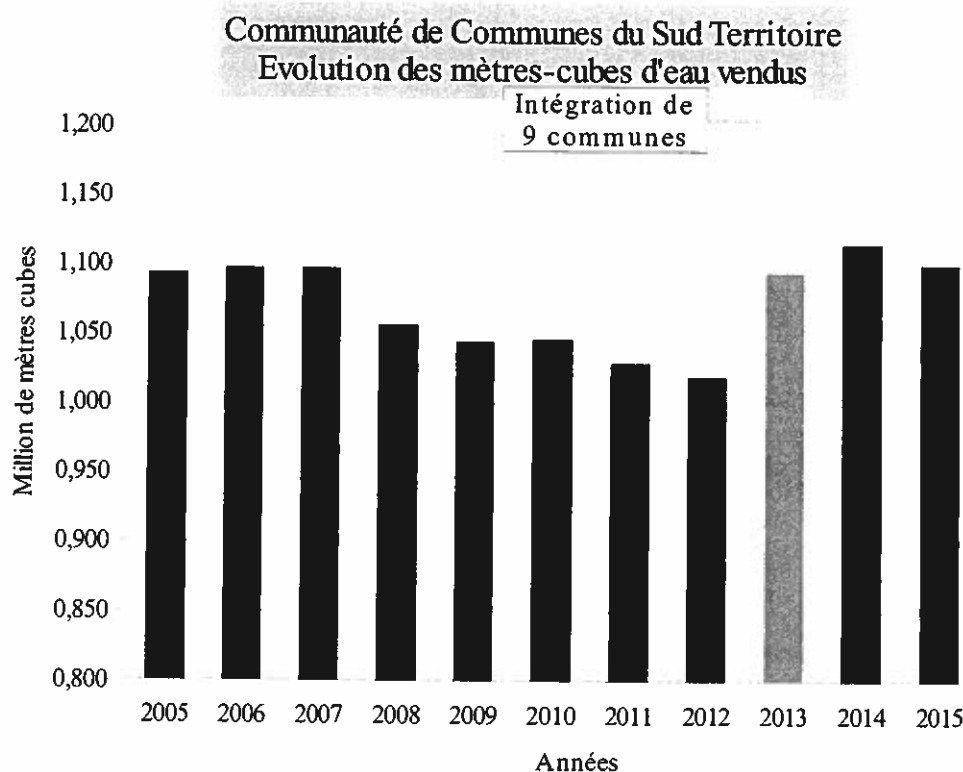
Le budget 2014 est ainsi identifié par :

- une **continuité de service confirmée pour nos 8 500 abonnés** tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et semblable à 2012 et 2013),
- une **attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau** (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable **afin de maîtriser leurs impacts financiers,**
- le pilotage de **marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant** avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Évolution de la consommation, de l'achat et de la production d'eau en 2014

La **tendance générale** constatée depuis 2006, présentant une **baisse de la consommation** de l'ordre de 1,5 % par an a été **contredite en 2014 avec un rebond de 2 %**. Ce chiffre des ventes sur l'année civile est toutefois à prendre avec prudence car il intègre une part estimée des volumes. En effet, les consommations comptabilisées entre la relève réelle (réalisée 1 fois par an au cours de l'année) et la fin de l'année civile génèrent inévitablement une estimation.

La vente d'eau au syndicat de la Saint Nicolas a représenté 1000 m³ cette année.



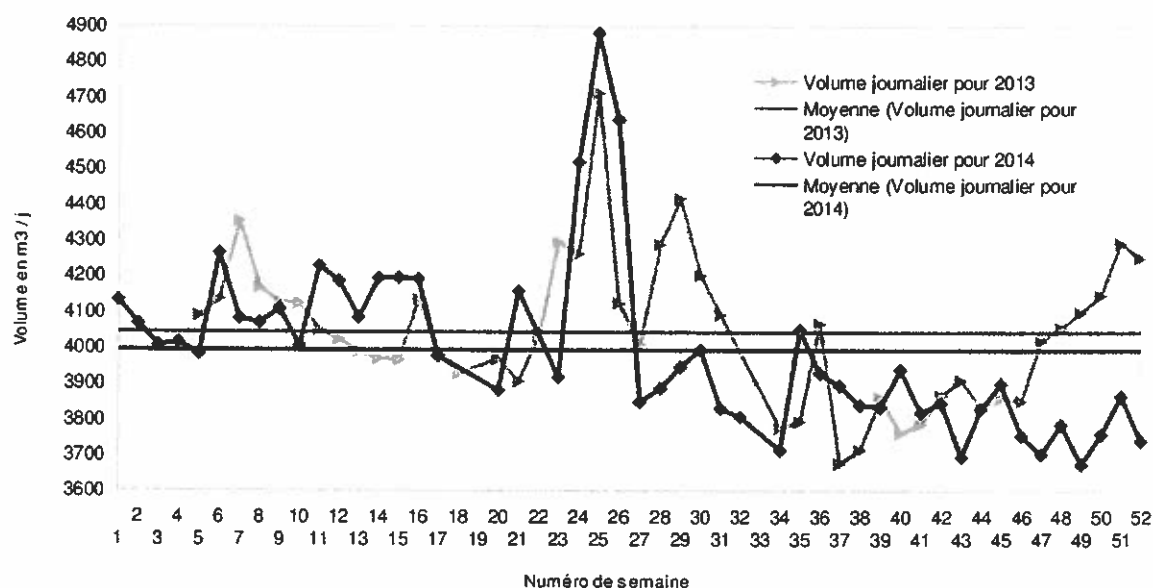
☞ **Par prudence**, il faut envisager des **ventes pour 2015 en diminution de 1 %**. Ceci devrait donc représenter approximativement 1,1 millions de mètres-cubes d'eau vendus soit 1,89 millions d'euros de recette.

Concernant les achats d'eau pour 2014 (pour rappel : à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix – Villars le Sec), **une économie globale de 18 500 m³** a été réalisée principalement sur Beaucourt. Cela représente 10 000 € non dépensé. C'est le fruit d'un **travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides** pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées ou renouveler totalement les branchements fuyards et d'une **gestion patrimoniale adaptée**.

Cette même **attention de rationalisation et d'économie** continue d'être portée sur l'ensemble de nos sites de **production et distribution** d'eau potable. L'année 2014 **confirme la baisse des prélèvements** sur nos 27 communes et représentent 3 966 m³ d'eau mis en circulation par jour (soit - 1,6 % par rapport à 2013). L'économie porte ainsi sur 23 700 m³ annuel. La diminution la plus importante est constatée sur les secteurs du bassin de l'Ecrevisse avec une diminution des prélèvements de 48 m³ par jour soit quasiment - 11 %. Depuis la mise en place de la régie, nous aurons donc diminué nos prélèvements de 574 m³ / jour soit 14 %.

Le travail quotidien des techniciens permet ainsi de moins solliciter nos installations donc d'économiser sur les coûts énergétiques et produits de traitements associés, de diminuer notre redevance prélèvement et permet d'améliorer nos rendements.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Volume d'eau mis en distribution par jour
sur l'ensemble de nos 27 communes en 2013 et 2014



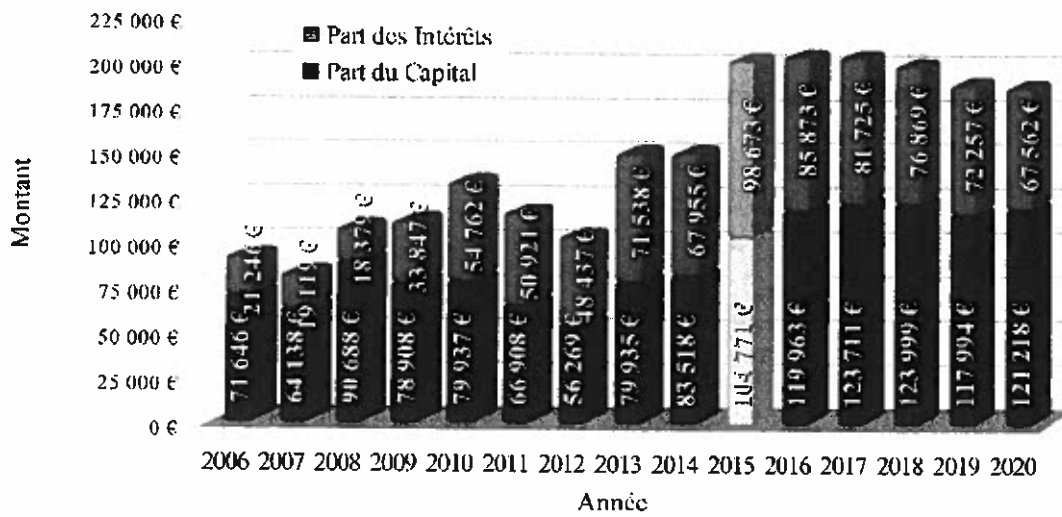
État de la dette

L'endettement au 1^{er} janvier 2015 est de 1 401 288 € correspondant à 12 emprunts (*dont 2 repris à la CCBB*) à taux fixe contractés entre 2000 et 2012, de durées comprises entre 15 et 30 ans. Les charges financières remboursées sur 2014 représentaient 151 473 € soit 83 518 € en capital et 67 955 € en intérêts. **Aucun emprunt n'a été contracté en 2014.**

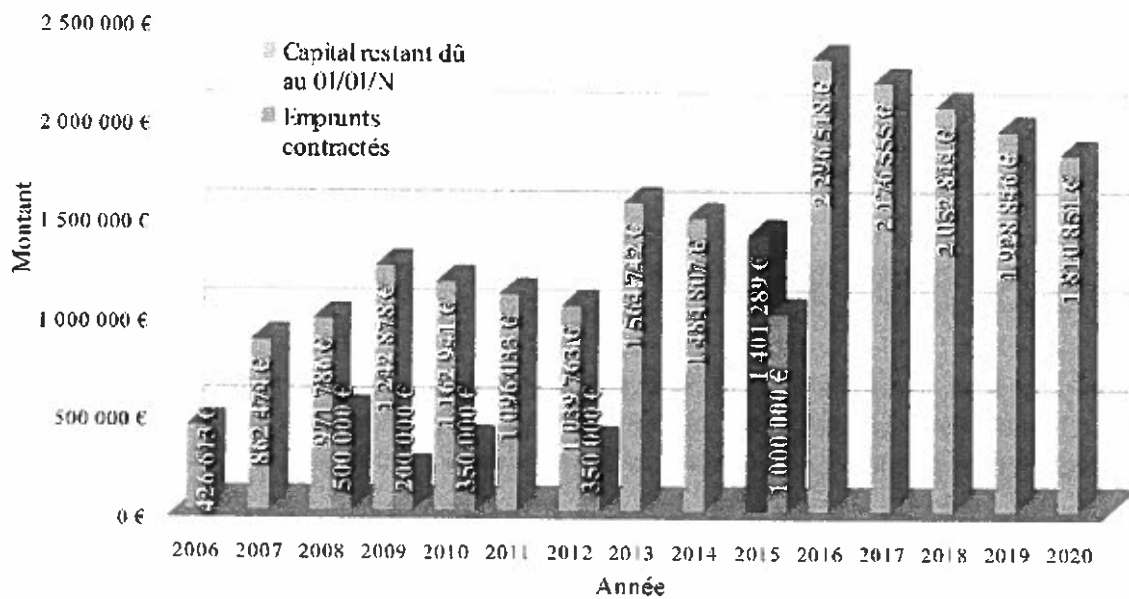
Il est à noter qu'un emprunt (à hauteur de 28 349 € sur une dette totale de 68 377 €) fait l'objet d'un remboursement annuel au syndicat des eaux de la Saint Nicolas par convention et est imputé au compte 6743 pour la somme de 2 717 €. Il n'est donc pas inclus dans le montant de la dette.

Il est envisagé de contracter un emprunt à hauteur de 1 million d'euros en 2015 afin de financer, comme le prévoit notre schéma directeur, les réhabilitations lourdes sur les châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands, la construction d'un filtre à charbon actif à Grandvillars et la mise en exploitation du puits F2 à Faverois et son interconnexion au réseau. Cet emprunt représentera **une nouvelle charge financière de 60 600 € sur une année pleine soit 35 000 € en capital et 25 600 € en intérêts.**

Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Eau - Évolution de l'annuité de la dette



Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Eau - Etat de la dette



Les investissements 2014

Les **investissements 2014** sont marqués par une **gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2014 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- La réalisation des **5 lots** de travaux concernant le **renforcement et ou le renouvellement des réseaux de distribution**. Ils concernaient : le renouvellement de **410 ml de canalisations et 25 branchements** rue de la **Paix à Delle** pour **113 500 € HT**, le renforcement et le renouvellement de **760 ml de canalisations** depuis le château d'eau par les **rues du Jura** et de **l'Eglise à Chavannes les Grands** ainsi que **20 branchements** pour **144 000 € HT**, le renouvellement et le renforcement de **365 ml de canalisation et 15 branchements** grande rue et rues du **pré des corvées** et des **Greppes à Fêche l'Eglise** pour **80 500 € HT**, le renouvellement de **165 ml de canalisation et 8 branchements** rue du **Courbot** pour **36 500 € HT** ainsi que le renforcement de **335 ml de canalisations** chemin des **vignes** pour **55 000 € HT à Beaucourt** soit un total de **429 500 € HT**.
- La **poursuite et la fin de la réhabilitation complète de réservoir sur tour d'eau potable de Beaucourt**. Les travaux cette année ont concerné la réfection de l'étanchéité extérieure de la cuve, du dôme, du fût, l'isolation thermique du réservoir, la pose de garde-corps, d'échelles à crinoline et de ligne de vie pour **225 000 € HT** en complément des **200 000 €** réalisés en 2013.
- Des **travaux de sécurisation** aux stations de **Grandvillars, Faverois et St Dizier** (**5 400 €**), aux réservoirs de **Réchésy** (**2 500 €**), de **Froidefontaine** (**2 500 €**) et **Delle et d'accès** aux puits de **Grosne** (**5 500 €**) soit un total de **15 400 € HT**.
- La **mise en place ou le renouvellement** des différents **matériels et équipements d'exploitation** : une **pompe** de reprise à la station d'**Abbévillers** (**1 100 €**) , deux **pompes** et **colonnes inox** au puits de **Boron** (**14 800 €**), une **pompe** et sa **colonne inox** au puits de **Réchésy** (**10 500 €**) un **programmateur** gérant le **filtre à charbon actif** à la station de **St Dizier l'Evêque** (**1 800 €**), un automate de télégestion (**2 600 €**), un système de **chloration** et l'**armoire électrique** de la station de **Grosne** (**18 000 €**), un système de **chloration** au château d'eau de **Boron** (**3 000 €**) pour un total de **51 800 € HT**.
- La **déviaton** et le **renouvellement** d'une canalisation rue de la libération à Boron pour **7 500 € HT**.
 - Le renouvellement des **chambres de vannes** des réservoirs de **Fêche l'Eglise** et de **Chavannes les Grands** pour **3 500 € HT**.
 - La poursuite des **études sur les aires d'alimentation de captages** (analyses d'eaux) et pour la mise en place d'un **réseau adapté de surveillance de la qualité des eaux** sur notre périmètre avec la réalisation notamment de **6 nouveaux piézomètres**.
 - Le démarrage des **études** pour la **sécurisation de la production** de l'Unité de Distribution de Faverois par la mise en **exploitation** du puits **F2** et son **interconnexion** avec le réseau ainsi que les études **technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance** en eau de **l'UDI de Beaucourt**.

Une image du compte administratif 2014

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exploitation excédentaire** pour 2014 à hauteur de **293 800 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 813 000 €**.

- un **déficit à la section d'investissement de 171 500 €** pour 2014 et un **résultat cumulé déficitaire de 198 500 €**.

- des **restes à réaliser en dépenses** à hauteur de **301 725 €**.

	Résultats 2014	Résultats 2013 repris	Tous exercices confondus	Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2015	
Fonctionnement	293 838,25 €	519 591,42 €	813 429,67 €	Dépenses	301 725,69 €
Investissement	-171 395,07 €	-27 115,96 €	-198 511,03 €	Recettes	0,00 €

Les orientations 2015

Le prix de l'eau potable pour 2015

Celui-ci reste inchangé au 1^{er} janvier 2015 (inchangé pour la 3^{ème} année et + 2 % en 7 ans).

Il est donc de 1,575 € HT par m³ avec une prime fixe annuelle de 17,88 € HT. Il faut ajouter à ses prix hors taxe la redevance pollution collectée pour l'Agence de l'eau : elle augmente de 1 centime au 1^{er} janvier 2015 pour atteindre 0,29 € HT par m³. La TVA appliquée est à 5,5 %.

Les grandes lignes du budget primitif 2015

En fonctionnement

Les dépenses 2015- 2 700 000€

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 554 000 € :

● frais du personnel	450 000 €
● marché de travaux (ERE)	400 000 €
● analyses d'eau et études	116 000 €
● achats d'eau	250 000 €
● énergie, téléphonie	107 000 €
● redevance prélèvement	60 000 €
● maintenance et petits équipements	70 000 €
● charges de gestion mutualisés et autres	101 000 €

Impôts et taxes dont :

- redevance pollution (Agence de l'Eau) 319 000 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 105 000 €

Dotations aux amortissements 400 000 €

Les recettes 2015 – 2 700 000€

Dont notamment :

Vente d'eau et travaux aux abonnés dont :	2 289 000 €
- redevances pollution (Agence de l'Eau)	319 000 €
- travaux (branchements neufs)	80 000 €

Produits et subventions diverses **61 000 €**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 700 000 €

En Investissement

Les dépenses 2015 – 2 138 000€

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire notamment de:

- Remboursement d'emprunts en capital	104 000 €
- Restes à réaliser	301 725 €

Une enveloppe de **1 300 000 €** permettra de réaliser notamment les diverses opérations suivantes : travaux consécutifs aux arrêtés de protection des captage (clôtures des sites pour 80 000 € HT et filtre à charbon actif à Grandvillars pour 300 000 € HT), les rénovations des châteaux de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands pour 400 000 € HT, la mise en exploitation du puits F2 et son interconnexion avec le réseau de refoulement pour 300 000 € HT et 220 000 € HT pour des réseaux.

Les recettes 2015 – 2 138 000€

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont connues dont notamment :

- Provision aux amortissements	400 000 €
- Virement de la section d'exploitation	230 000 €
- Emprunt	1 000 000 €
- Besoin de financement antérieur	500 000 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 2 138 000 €.

**Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.**

2015-02-07 – Débat d'orientation Budgétaire (DOB) 2015-SERVICE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Il reste un contrat d'affermage sur le périmètre de la CCST : gérance des réseaux et des stations de Beaucourt (échéance mi-2016).

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la station d'épuration de Grandvillars (20 000 eqhab) est gérée en régie. La station d'épuration de Réchésy (900 eqhab) est gérée également en régie depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les éléments marquants de 2014

L'année 2014 a été marquée par la réalisation :

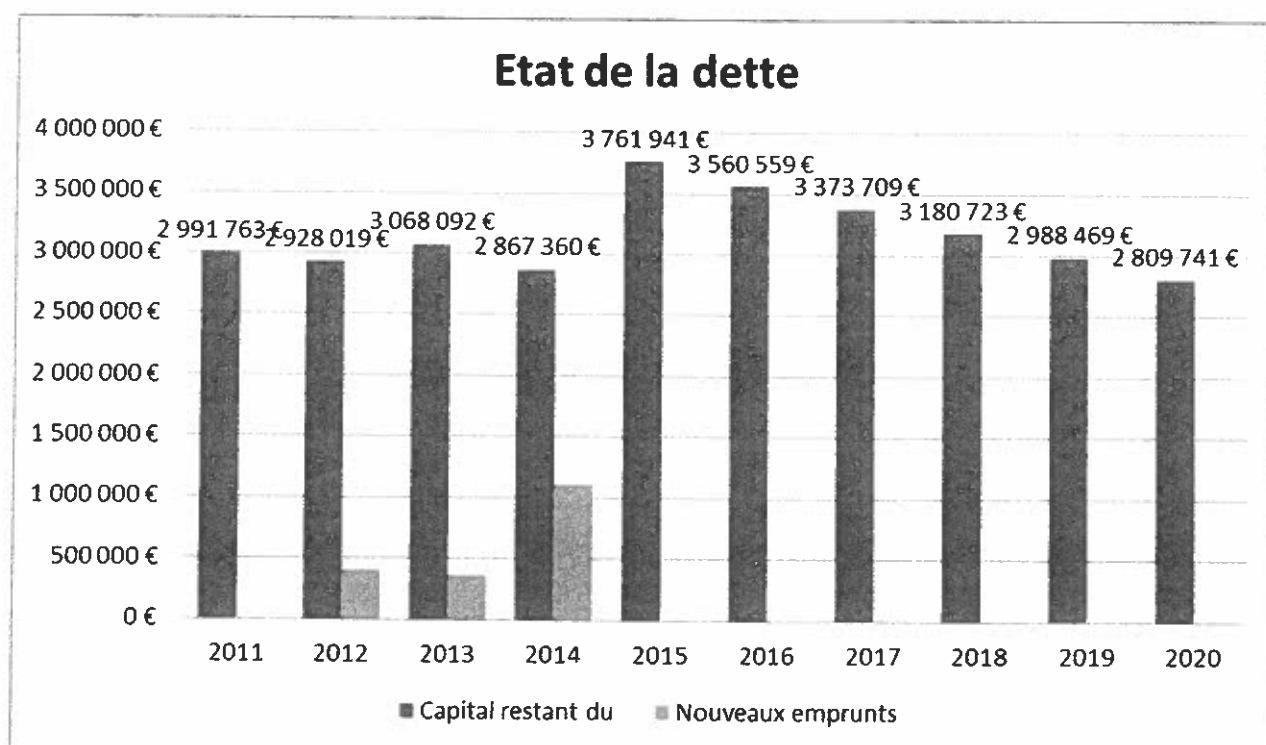
- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif de Croix, d'une partie de Bretagne,
- de travaux sur les stations d'épuration : création d'une station sur Croix, engagement de la réhabilitation de la filière boues sur la station de Grandvillars,
- d'études de maîtrise d'œuvre : assainissement de Réchésy-Courtelevant-Florimont, mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle (rue Ege et des parcs), renouvellement de réseaux unitaires sur le quartier Voinaie à Delle.

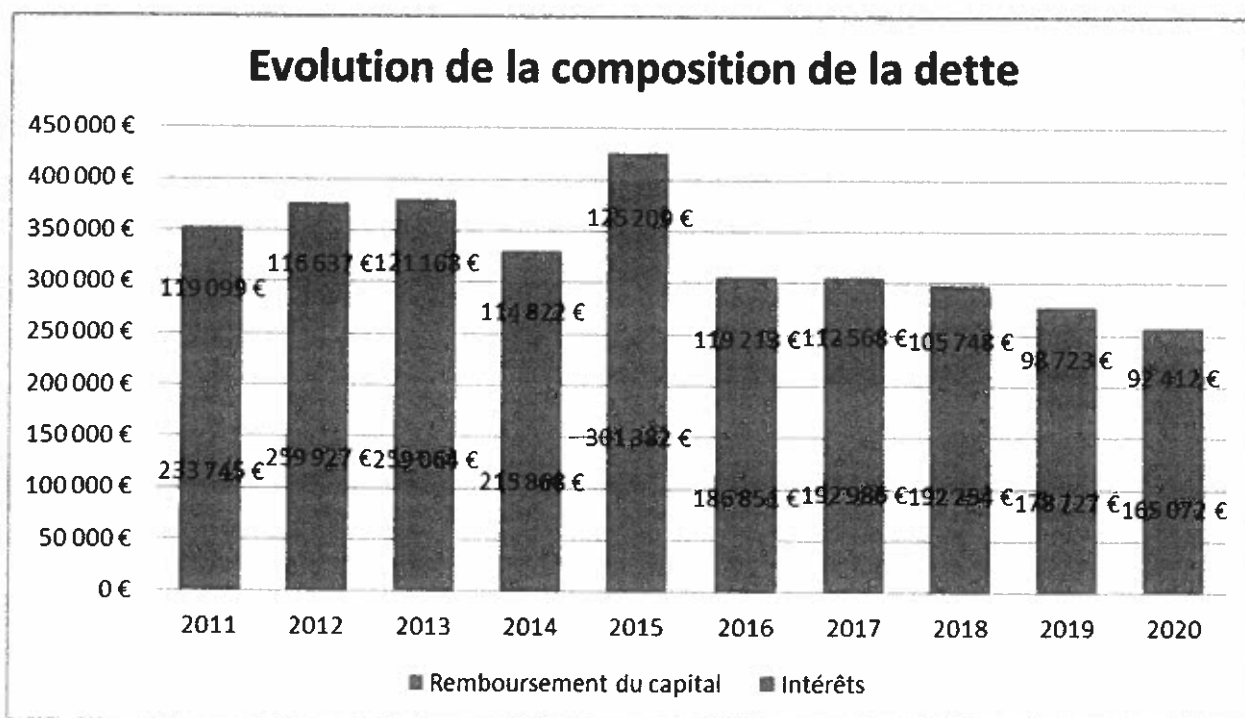
Etat de la dette

Le capital restant à rembourser en 2015 est de 3 762 000 euros, contre 3 231 000 euros en 2014. Le capital restant dû est composé de 2 659 000 euros en taux fixe et 1 103 000 euros en taux variable.

Le montant des annuités d'emprunts est de 327 000 euros sur 2015.

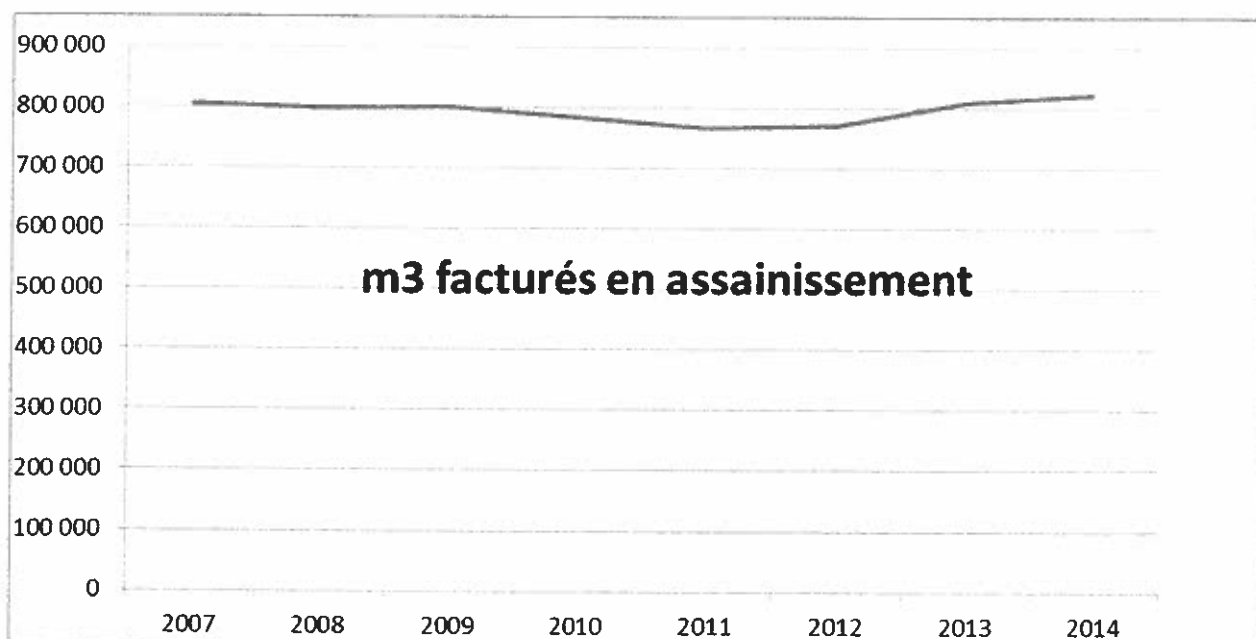
Il est envisagé en 2015 de faire appel à l'emprunt pour engager les travaux programmés, environ 2 466 000 euros. Le recours à l'emprunt représente des annuités supplémentaires d'environ 135 000 euros.





Evolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 0.8 % par an. Le nombre de m³ facturé en 2013-2014 a cependant augmenté en raison de l'intégration de nouvelles communes. Il est d'environ 820 000 m³.



☞ En appliquant une diminution identique, nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2015 aux abonnés de l'ordre de 815 000 m³

**Le prix moyen du m³ d'eau reste inchangé au 1^{er} janvier 2015, soit 1.0386 euros/m³.
La redevance représenterait alors une recette de 713 000 euros en 2015.**

A cela s'ajoute 0,155 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,15 euros/m³ en 2014).

La TVA appliquée est à 10%.

Les investissements 2014

Les investissements 2014 ont été marqués par les études d'un montant de 133 000 euros, dont :

- finalisation de l'étude hydraulique sur Delle (40 000 € HT),
- finalisation de l'étude réseau sur Beaucourt (30 000 € HT),
- suivi de la mise en séparatif de Bretagne (10 000 euros HT),
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (40 000 € HT).

et les travaux pour un montant de 1 275 000 euros (dont 420 000 euros d'aide principalement de l'Agence de l'eau) :

- achèvement des travaux de mise en séparatif de Croix et de réhabilitation de la station d'épuration (660 000 € HT),
- mise en séparatif d'une partie de la commune de Bretagne (1300 ml pour 475 000 € HT),
- achèvement de la réhabilitation d'une partie du réseau unitaire du quartier Voinaie (133 000 € HT),
- l'engagement des travaux de réhabilitation de la filière boues sur la station d'épuration de Grandvillars,
- la maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif sur Delle du quartier en amont de la Gare (rue Ege et des Parcs),
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux unitaires sur Delle (rue Debrot/Saget – quartier Voinaie).

Une image du compte administratif 2014

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2014 :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **37 000 euros** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 518 000 euros**.
- un excédent à la **section d'investissement de 719 000 euros pour 2014** et de **475 000 euros** en incluant l'excédent reporté 2013.
- des **restes à réaliser déficitaire** à hauteur de **- 135 000 €**.

Soit un excédent global fin 2014 s'établissant à hauteur de 858 000 € en y intégrant les restes à réaliser.

Des emprunts de 1 110 000 euros ont été contractés pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultats 2014	Résultats 2013 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2015
Fonctionnement	37 409,77 €	480 607,41 €	518 017,18 €	Dépenses	909 117,93 €
Investissement	718 589,44 €	-243 532,29 €	475 057,15 €	Recettes	774 214,29 €
Total cumulé			858 170,69 €		

Les grandes lignes du budget primitif 2015

En fonctionnement

Les dépenses 2015 – 1 883 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 820 000 €:

-frais du personnel affecté par la CCST	280 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	350 000 €
-analyses et études	20 000 €
-contrat de gérance...	20 000 €
-énergie	70 000 €
-charges de gestion	80 000 €

Impôts et taxes dont

-redevance pollution (Agence de l'Eau)	100 000 €
--	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts)	236 000 €
--	------------------

Dotation aux amortissements	580 000 €
------------------------------------	------------------

Admissions non valeurs	20 000 €
-------------------------------	-----------------

Charges exceptionnelles (participation raccordement phase 1 Fêche l'Eglise sur PMA)	107 000 €
---	------------------

Provisions pour risques	20 000 €
--------------------------------	-----------------

Les recettes 2015 – 1 365 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés	713 000 €
---	------------------

Travaux facturés aux abonnés	55 000 €
-------------------------------------	-----------------

Redevance modernisation des réseaux de collecte	100 000 €
--	------------------

Participation assainissement collectif	60 000 €
---	-----------------

Participation des particuliers pour les branchements Courtelevant-Florimont	105 000 €
Prime épuration (Agence de l'Eau)	95 000 €
Participation communes extérieures...	62 000 €
Ecritures d'ordre	175 000 €

Le budget de fonctionnement est en déficit de 518 000 € auquel s'ajoute l'excédent de 2014 de 518 000 euros. Le budget de fonctionnement est ainsi à l'équilibre.

En Investissement

Les dépenses 2015 – 6 427 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- Remboursement d'emprunts en capital	265 000 €
- Ecritures d'ordre	175 000 €
- Opérations patrimoniales	46 000 €
- Restes à réaliser	909 000 €

Les restes à réaliser concernent principalement :

- la réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars,
- la maîtrise d'œuvre se poursuivant pour les travaux d'assainissement de Réchésy, Courtelevant et Florimont.

Les travaux à engager sur 2015 représentent 4 987 000 euros dont :

- création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont 2 927 000 euros,
- l'engagement d'une seconde tranche de réhabilitation des réseaux sur le quartier Voinaie 277 000 euros,
- mise en séparatif du quartier amont de la Gare et reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée 815 000 euros,
- mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars 516 000 euros,
- reprise de réseau en lien avec la réouverture de la ligne Belfort-Delle 185 000 euros,
- reprise du génie civil et de l'automatisme sur la station d'épuration de Beaucourt 140 000 euros,
- le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des dernières rues de Fêche l'Eglise 20 000 euros.

Les études à engager représentent 45 000 euros et concernent principalement la maîtrise d'œuvre de Réchésy, Courtelevant et Florimont (compléments).

Les recettes 2015 – 5 884 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées dont notamment:

- Provision aux amortissements	580 000 €
- Opérations patrimoniales	46 000 €
- Aide de l'Agence de l'eau pour les études et les travaux	1 689 000 €
- Aide DETR	180 000 €
- RFF	200 000 €
- Restes à réaliser	774 000 €

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendus notamment pour les travaux inscrits dans le contrat de rivière :

- Travaux de réhabilitation sur Delle – phase 2 : 130 000 euros,
- Mise en séparatif quartier de Boron à Grandvillars : 250 000 euros,
- Assainissement de Réchésy, Courtelevant et Florimont : 1 109 000 euros,
- Mise en séparatif du quartier amont de la Gare à Delle : 200 000 euros.

La perception de DETR est estimée à 180 000 euros (mise en séparatif du quartier amont de la Gare à Delle ou station de Florimont).

Est attendu également des participations de collectivités à certains travaux, dont celle de la ville de Delle pour la reprise d'avaloirs pour 17 000 euros.

Un emprunt de 2 466 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

Le budget d'investissement est en déficit de 475 000 euros, auquel s'ajoute l'excédent de 2014 de 475 000 euros.

Le budget d'investissement est ainsi à l'équilibre.

Dépenses HT estimées Assainissement DELLE		Recettes HT estimées Assainissement DELLE	
Réseau d'assainissement	460 000,00 €	État DETR 2015	100 000,00 €
Contrôle extérieur	10 000,00 €	Agence de l'eau (50 %)	250 000,00 €
Maîtrise d'œuvre / topographie	20 000,00 €	Auto financement (CCST)	150 000,00 €
Imprévus	10 000,00 €		
Total dépenses	500 000,00 €	Total recettes	500 000,00 €

**Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.**

Préambule

Le SPANC de la CCST est entrée en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Cette mutualisation se répartit sur le recours d’un technicien assainissement.

Les éléments marquants de 2014

Le SPANC a réalisé :

- 9 certificats d’urbanisme,
- 7 permis de construire,
- 28 contrôles suite à travaux,
- 52 diagnostics d’installations existantes,

L’essentiel des diagnostics a été réalisé sur la commune de Suarce, Lepuix-Neuf et Réchesy.

En termes d’entretien des systèmes, 37 vidanges ont été programmées avec les particuliers.

Orientations 2015

L’année 2015 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l’existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif, avec l’ordre de priorité suivant :

- Réchésy – Faverois,
- Delle – Joncherey - Lebetain,
- Grandvillars,
- Beaucourt.

La reprise des zonages, voir leur validation sous la forme d’une mise en enquête publique, sera au préalable nécessaire (Delle notamment).

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix (3 000 euros d’aide par dispositif réhabilité), une démarche pourrait être développée sur la Suarcine et la Vendeline. L’Agence a donné son accord de principe. Suite à une réunion publique en novembre 2014, les particuliers sont invités à faire connaître leur volontariat pour juin 2015. Une demande d’aide globale sera alors déposée en septembre 2015.

Dépenses 2015

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d’ élu. Une somme de 11 000 euros est affectée pour 2015.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour l’entretien de système d’assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 80 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de 400 euros est affectée pour les ANV.

Recettes 2015

Sur la base de 100 contrôles pour l'année 2014, il est attendu une recette de 1 000 euros de l'Agence de l'eau.

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 85 500 euros est inscrite.

L'objectif sur 2015 est de 110 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 7 000 euros.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un déficit 2 010 euros est cumulé en fin de budget 2014.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 103 500 euros HT.

Les grandes lignes du Budget primitif 2015

Les grandes lignes du budget 2015 se ventilent de la manière suivante :

En fonctionnement

En dépenses – 103 500€

Dont notamment :

Charges à caractère général

- | | |
|--|----------|
| - poste technicien, comptabilité, indemnités élu | 11 000 € |
| - entretien des systèmes d'assainissement | 10 000 € |
| - soutien des particuliers à la réhabilitation | 80 000 € |
| - dépenses imprévues/admissions non-valeur | 400 € |

Déficit 2014	-2 010 €
--------------	----------

En recettes – 103 500€

Prime Agence de l'eau RMC	1 000 €
Aide Agence de l'eau réhabilitation	85 500 €
Recettes (paiement des contrôles)	7 000 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	10 000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 103 500 euros.

A noter, que dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'eau, la prime pour contrôle (30 euros) du SPANC est réduite à 10 euros, et sera arrêtée à compter du 1^{er} janvier 2016.

**Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.**

2015-02-09 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2015- SERVICE ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Christian RAYOT

Préambule

Cette année, le poids financier de l'envolée des tarifs à l'incinération concernant les ordures ménagères et les encombrants, vient peser sur nos dépenses de fonctionnement.

En effet, le SERTRID, pour faire face aux remboursements d'emprunts toxiques indexés sur le franc suisse a augmenté ses tarifs à l'incinération de +9%.

Ce qui fait supporter à notre collectivité une augmentation d'environ 48 500 Euros en partant sur une production de déchets identique à 2014.

La reprise en régie de la livraison et de la gestion du parc de bacs est effective depuis le 1 avril 2012 après 7 ans de gestion par un prestataire privé.

Suite au passage du trésor public au PESV2 (protocole d'échange standard version 2) obligatoire au 1^{er} janvier 2015, notre collectivité a fait le choix d'acquérir un logiciel de gestion de la redevance incitative conforme aux nouvelles exigences.

Nous serons donc également en régie pour la facturation des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2015.

Seule la mise à disposition du système de pesée embarquée ainsi que sa maintenance reste à la charge du prestataire.

☞ Quelques chiffres :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**, sur le périmètre de la CCST la moyenne est de **157.07 k/an/hab**, soit 45 % de moins.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, sur notre périmètre la moyenne est de **67.45kg/an/hab**. La performance en matière de tri est donc supérieure de 41 % à la moyenne nationale.

Les éléments marquants de 2014

L'année 2014 a été marquée par l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères, l'acquisition d'un logiciel de gestion de la redevance incitative et par le lancement de plusieurs projets :

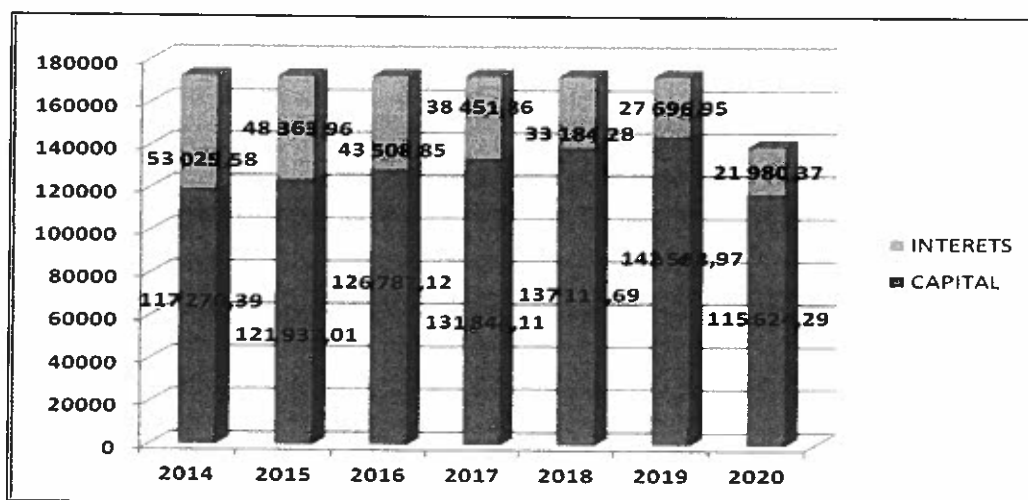
- La construction d'une nouvelle déchetterie (recherche de terrain en cours)
- La mise en place du contrôle d'accès sur la déchetterie de Fêche l'Eglise (distribution de badges aux usagers pour leur identification à l'entrée du site).

État de la dette

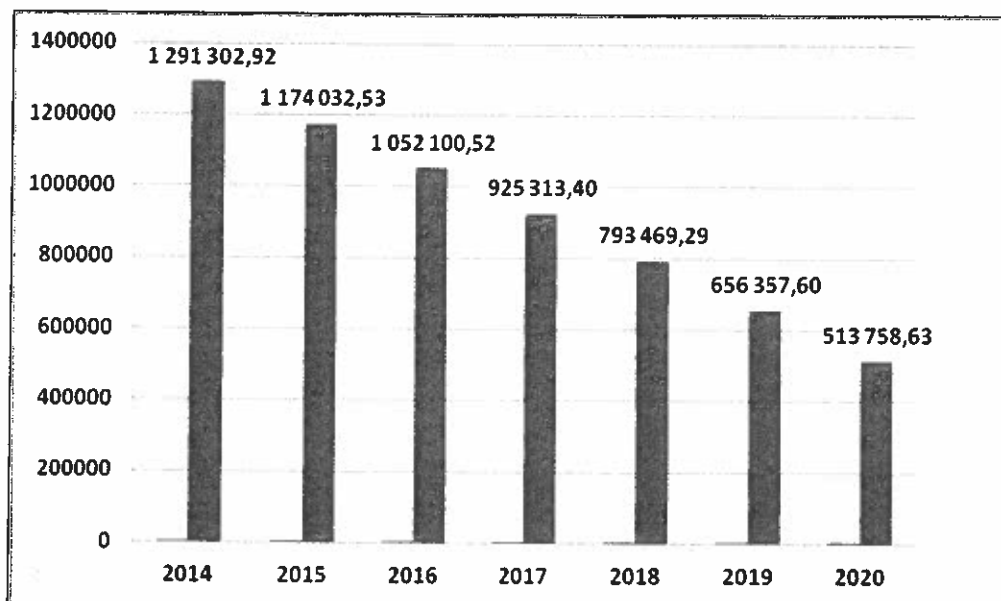
Le capital restant à rembourser en 2015 est de 1 174 032.53 € correspondant à 4 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2015 sera de 170 295.97 € dont 121 932.01 € de capital et 48 363.96 € d'intérêts.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2014.

Evolution de l'annuité de la dette



Capital restant dû



Les investissements 2014 : 222 587 €

L'acquisition d'une benne à ordures ménagères 189 227 €

L'acquisition d'un logiciel de gestion de la redevance incitative 33 360 €

Une image du compte administratif 2014

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **117 438.35 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 417 027.46 €**.
- un **déficit à la section d'investissement de 9388.23 € pour 2014** et un **résultat cumulé excédentaire de 37 544.90 €** en incluant l'excédent reporté 2013.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **152 608.86 €**.

	Résultats 2014	Résultats 2013 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2015
Fonctionnement	117 438.35 €	299 589.11 €	417 027.46 €	Dépenses	152 608.86 €
Investissement	-9 388.23 €	46 933.14 €	37 544.90 €	Recettes	0,00 €

Les tarifs 2015

Le SERTRID par délibération du 2 décembre 2014 a fixé une augmentation des tarifs à l'incinération de 9 % pour 2015.

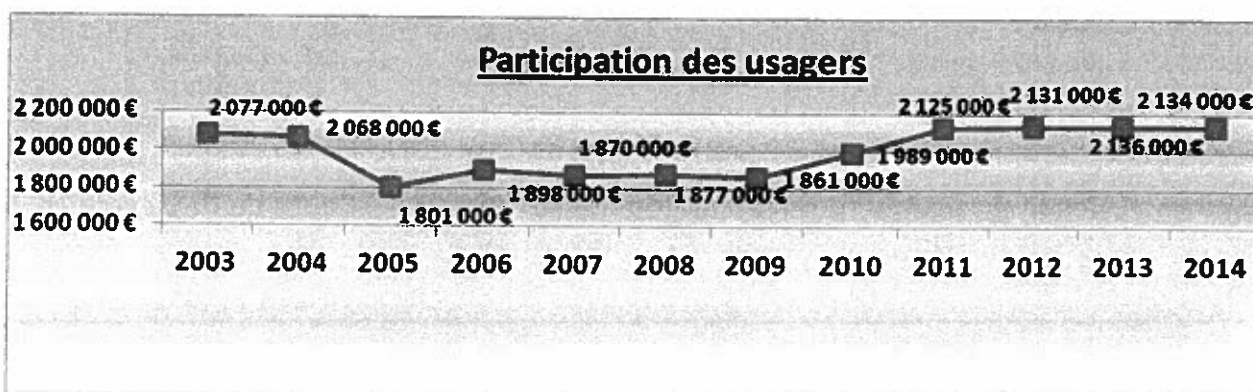
Ces tarifs augmentent principalement afin de faire face aux remboursements d'emprunts toxiques contracté par le Syndicat.

Depuis cette décision, le taux de change Euros/Franc Suisse a fluctué d'environ 20%, ce qui alourdit la dette déjà conséquente de + 490 000 €, les taux d'intérêts pour 2015 passant de 13 à 23%.

Notre gestion prudentielle nous a permis de ne pas augmenter la redevance depuis le 1^{er} janvier 2011, soit une augmentation en 12 ans de seulement 50 000€ pour l'ensemble.

Cependant, afin de faire face à l'augmentation du coût de traitement, une augmentation des tarifs sera nécessaire en 2016. Il n'est pas proposé d'augmenter en 2015.

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

Grille tarifaire

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation/an	Coût présentation bac bleu
A	80 L	102,65	1,5
B	120 L	143,7	1,83
C	140 L	181,51	2
D	180 L	240,94	2,33
E	240L	298,2	2,82
F	360 L	397,6	3,8
G	500 L	520,78	4,95
H	660 L	662,32	6,26
I	770 L	759,56	7,18

Les grandes lignes du budget primitif 2015

En fonctionnement

Les dépenses 2015 : 3 045 563.76 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent	2 729 500 €
● Traitement des déchets	1 538 900 €
● Frais de personnel	852 000 €
● Carburants	70 000 €
● Entretien matériel roulant	45 000 €
● Location mobilière	45 000 €
● Virement à la section d'investissement	27 626.07 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	54 000 €
Dotations aux amortissements	223 500 €

Les recettes 2015 : 3 150 844.51 €

Dont notamment :

● Participation des usagers	2 135 000 €
● Soutien des Eco-organismes	494 600 €
● Vente de matériaux	203 500 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 105 280.75 € à la fin de l'exercice 2015.

En investissement

Les dépenses 2015 : 426 067.11 €

Dont notamment :

● Remboursement d'emprunts en capital	121 932.01 €
● Restes à réaliser	152 608.86 €

Une enveloppe de 130 885.24 € sera disponible pour diverses opérations : remplacement d'un véhicule, achat de matériel informatique, renouvellement du parc de conteneur à verre, remplacement des fenêtres et de la porte de l'ancien bâtiment, la mise en place de conteneurs enterrés.

Les recettes 2015 : 426 067.11 €

Dont notamment :

● Provision aux amortissements	223 437.69 €
● FCTVA	22 394.19 €
● Affectation du résultat 1068	115 063.96 €
● Excédent reporté	37 544.90 €
● Virement à la section d'exploitation	27 626.07 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 426 067.11 €.

Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

2015-02-10 – Décisions prises par délégation

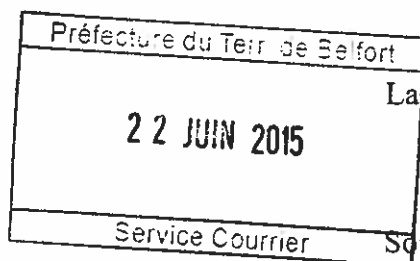
Rapporteur : Christian RAYOT

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice-Président	Date
ZAC DES GRANDS SILLONS	Relevé topo des fossés	CLERGET	1 344,00 €	C.RAYOT	09/03/2015
Assainissement	Autosurveillance des stations	IRH Dole	4135,00 € HT	JC TOURNIER	05/01/2015
Assainissement	Zonage de Delle	IRH Colmar	4150,00 € HT	JC TOURNIER	15/01/2015
Assainissement	Essais étanchéité/caméra rue Debrot Delle	SORELIFE	4795,00 € HT	JC TOURNIER	27/01/2015
Assainissement	Branchements assainissement rue de l'Arc	COLAS	5297,00 € HT	JC TOURNIER	21/01/2015
Assainissement	Etude et suivi travaux pour 5 passages EU (voie ferrée Belfort/Delle)	BEJ	6022,20 € HT	JC TOURNIER	03/03/2015

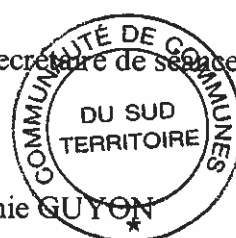
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du tableau des décisions prises par délégation.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05.



La secrétaire de séance,



Procès Verbal de la réunion
du Conseil Communautaire
du 15 avril 2015.

22 JUIN 2015

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Bernard LIAIS à Bernard TENAILLON et Cédric PERRIN à Didier MATHIEU.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Vendredi 9 avril	Vendredi 9 avril	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Claude BRUCKERT est désigné.

2015-03-01 – Convention de travaux « eaux pluviales de voirie » entre la commune de Delle et la Communauté de Communes du Sud Territoire : rues Debrot et rue Saget-2015

Rapporteur : Jean –Claude TOURNIER

Vu la délibération en date du 09 septembre 2010 portant décision de la prise de compétence assainissement et eaux pluviales.

La communauté de Communes réalisera en 2015 des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Delle : rue Debrot et rue Saget.

Le réseau assainissement étant de type unitaire, il a été proposé à la ville de Delle de réhabiliter en parallèle de ces travaux la reprise de l'eau pluviale de la voirie : canalisations de raccordement au réseau public unitaire et accessoires de collecte des eaux de voirie.

Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise COLAS. Les travaux « eaux pluviales » font l'objet d'une tranche conditionnelle. Le montant des détails estimatifs de la part eaux pluviales est de 17 578,50 euros HT.

Il est proposé que la commune de Delle prenne en charge le montant des travaux relatifs à l'eau pluviale de la voirie. La CCST prend en charge financièrement les travaux, et refacturera ensuite à la Commune de Delle les dépenses engagées pour l'eau pluviale à chaque situation présentée par l'entreprise, puis procédera, après métré des travaux réellement effectués à une régularisation.

Une convention sera signée entre la CCST et la Commune de Delle, afin d'établir précisément les modalités du remboursement de ces travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention pour les travaux précités avec la Commune de Delle. Un exemplaire de la présente convention est annexé à la présente.**

Annexe : Convention

Claude BRUCKERT demande si toutes les communes peuvent se porter candidates.

Jean Jacques DUPREZ lui explique l'ensemble des modalités et lui confirme que cela s'adresse effectivement à toutes les communes.

2015-03-02 – Contrat de rivière transfrontalier Allaine-réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour 9 communes du Bassin versant de l'Allaine

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Le Contrat de rivière transfrontalier Allaine a été signé le 18 juin 2010. Depuis cette date, le contrat est entré dans sa phase de mise en œuvre. Il a pour objet l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La Communauté de Communes a décidé de se porter maître d'ouvrage pour la réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour neuf communes. Cela permettra de définir quelles sont les possibilités de réduire la consommation de produits phytosanitaires utilisés lors de l'entretien de chaque commune. Il permettra de définir finement les possibilités de changement et de proposer des solutions adaptées aux moyens techniques, humains et financiers et de s'adapter à la réglementation qui évolue. Il permettra également aux communes concernées de bénéficier d'aides, de la part de l'agence de l'eau, à hauteur de 80 % pour l'achat de matériels alternatifs.

Les neuf communes concernées par l'étude sont : Courtelevant, Croix, Faverois, Florimont, Lebetain, Réchésy, Saint Dizier l'Evêque, Thiancourt et Villars le Sec.

La participation financière de la CCST est estimée à 2850 €.

Cette action fait l'objet de financement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de la fiche-action n° A3-1 du contrat de rivière intitulée « Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités ».

Le plan de financement est le suivant :

Coût devis FREDON	Part Agence de l'Eau RMC (80 %)	Part CCST (20 %)
14 250 €	11 400 €	2 850 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la réalisation d'un plan de désherbage mutualisé pour 9 communes,**
- **d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2015-03-03– Budget eau potable-Contractualisation d'emprunts à moyen terme auprès du Crédit Agricole de Franche Comté concernant les investissements 2015

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article 3 du code des marchés publics précisant que les marchés financiers ne sont pas soumis aux obligations du code des marchés publics,

Vu le budget primitif 2015 et notamment le besoin de financement à hauteur de 1 000 000 € HT par emprunt,

Dans le cadre du financement de ses opérations d'investissement 2015, le service des eaux de la CCST, après consultation auprès de 5 banques, a décidé de contractualiser avec le Crédit Agricole de Franche-Comté qui propose des emprunts spécifiques pour l'eau potable en association avec la Banque Européenne d'Investissement.

Le financement 2015 s'articulera autour de 2 prêts :

- le **1^{er} prêt** (consenti par la BEI par l'intermédiaire du CA) est d'un montant de **750 000 €** (soit 50 % du montant des investissements 2015) sur une **durée de 30 ans**, à **taux fixe de 2,62 %** avec échéance trimestrielle.
- le **2nd prêt** (consenti par le CA) est d'un montant de **250 000 €** sur une **durée de 25 ans**, à **taux fixe de 2,73 %** avec échéance trimestrielle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider le choix de l'organisme attributaire de la ligne de financement, c'est-à-dire le Crédit Agricole de Franche-Comté,**
- **de valider les conditions des 2 prêts ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à négocier, signer et engager la collectivité quant à la proposition ainsi que pour tous les éléments s'y rattachant,**
- **d'autoriser le Président à ordonner les demandes de tirages selon les conditions en vigueur au moment des dits ordonnancements.**

2015-03-04 Service Assainissement-Création de poste

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Suite à la réussite au concours d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe d'un agent qui donne entière satisfaction au sein du service « assainissement collectif », il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai 2015.

- Filière Technique
- Catégorie C
- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015**
- **De valider la fermeture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à prendre l'arrêté individuel**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2015-03-05A –BUDGET GENERAL-Compte administratif 2014

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-01 du 13 février adoptant le budget primitif 2013

Les grandes lignes du CA 2014

En Fonctionnement : 9 345 430.95€ en dépenses et 14 832 434.30€ en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :	
Chap.11 Charges à caractère général	452 042.73
Chap.12 Charges de personnel	2 326 188.38
Chap.14 Atténuation de produits	4 218 113.00
Dont Compensations aux communes	4 208 343.00
Chap.042 Dotations aux amortissements	427 622.70
Chap.65 Autres charges gestion courante	1 675 238.82
Les dépenses de fonctionnement	9 345 430.95
Les principaux postes de recettes sont :	
Chap.002 Résultat d'exploitation reporté (2013)	5 295 093.55
Chap.73 Impôts et taxes	4 868 287.00
Chap.74 Dotations, subventions	2 617 039.18
Chap.70 Produits des services	1 677 307.51
Dont Reversement des budgets annexes (70841/70872)	1 555 302.49
Total des recettes de fonctionnement	14 832 434.30
Soit un excédent cumulé	5 487 003.35€
Dont un excédent de fonctionnement 2014 de	191 909.80€

En investissement : 1 861 757.03€ en dépenses et 1 420 300.18 € en recettes

En dépenses	
Notamment :	
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté	165 670.86
Chap. 21 immobilisations corporelles	87 302.16
Chap. 204 subv. d'équipements versées (fonds de concours,...)	176 748.14
Chap.16 emprunts	314 026.23

Chap. 27 autres immo financières	975 499.28
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	126 361.35
Total des dépenses d'investissement	1 861 757.03
En recettes	
Notamment :	
Chap. 001 Solde de la section d'investissement reporté	853.71
Chap. 10 Dotations et réserves (1068)	372 790.49
Chap. 040 Amortissement	427 622.70
Chap.16 Emprunt et dettes assimilées	597 499.28
Total des recettes d'investissement	1 420 300.18

Soit un déficit d'investissement cumulé de 441 456.85€
Dont un déficit 2014 de 276 639.70€

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014**

Annexe : CA

2015-03-05B –BUDGET GENERAL-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-01 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

Vu les indications portées sur compte de gestion 2014 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe: Compte de gestion

2015-03-05C – BUDGET GENERAL- Affectation des résultats de l'exercice 2014

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget Général d'un montant de 191 909,80€ (cent quatre-vingt-onze mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt centimes);

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2014 du Budget Général d'un montant de 276 639,70€ (deux cent soixante-seize mille six cent trente-neuf euros et soixante-dix centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 126 361,35€ (cent vingt-six mille trois cent soixante et un euros et trente-cinq centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 442 310,56 € (quatre cent quarante-deux mille trois cent dix euros et cinquante-six centimes),**
- **d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 853,71 € (huit cent cinquante-trois euros et soixante et onze centimes)**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget général la somme de 567 818,20 € (cinq cent soixante-sept mille huit cent dix-huit euros et vingt centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget général la somme de 4 919 185,15 € (quatre million neuf cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-cinq euros et quinze centimes).**

2015-03-05D –BUDGET GENERAL-Budget Primitif 2015

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le Conseil Communautaire du 10 avril 2015,

Vu les restes à réaliser et les différents résultats,

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M14 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service général (comptabilité, développement économique, communication, tourisme) ainsi qu'aux missions de police intercommunale et contrat de rivière, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars pris en charge par le budget général et refacturé aux services annexes, **une somme de 2 482 500.00 € est à inscrire au chapitre 12.**

↳ vu le coût de fonctionnement (télécommunication, énergie, contrats de maintenance, assurances...), les contrats de prestations de service, les loyers des services techniques et service PM, les divers supports de communication (publications, catalogues et imprimés : Echo du Sud, brochures tourisme), **une somme de 462 600.00€ est à inscrire au chapitre 11.**

↳ vu l'attribution de compensation versée aux communes, **une somme de 4 210 000.00 est à inscrire au chapitre 14.**

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 153 00.00 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 471 000.00 € est à inscrire au chapitre 42.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu le montant du reversement des Budgets annexes pour le remboursement des salaires pris en charge par le budget général, ainsi que le remboursement des frais de fonctionnement mutualisés du site de Grandvillars, vu la participation des communes pour le service de police intercommunale, **une somme de 1 787 400.00 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les impôts et taxes selon les bases et produits indiqués sur l'état 1259 FDL 2015, **une somme de 4 978 953.00 € est à inscrire au chapitre 73**

↳ vu les dotations versées de l'Etat estimées pour 2015 déduites de la perte sur nos dotations de 125 000 € de contribution au redressement des finances publiques, **une somme de 2 500 148.00 € est à inscrire au chapitre 74.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (126 361.35 €)

↳ vu notamment les actions liées à l'OCMACS, les travaux à engager dans le cadre du projet des cabanes de Joncherey, **la somme de 771 400.00 € est à inscrire au chapitre 21.**

↳ vu l'enveloppe fonds de concours d'investissement aux communes, vu les subventions d'investissement à destination des associations et personnes de droit privé (convention TH et CG90), **la somme de 398 030€ est à inscrire au chapitre 204.**

↳ vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 322 000.00€ est à inscrire à l'article 1641.**

↳ vu l'apport en capital à la SEM, **la somme de 2 000 000 € est à inscrire au chapitre 26.**

↳ vu la phase 2 du site des Forges (infrastructure) dans le cadre de la concession, **la somme de 500 000 € est à inscrire au chapitre 27.**

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu l'inscription nécessaire à l'article 1068, et vu le retour de FCTVA **la somme de 663 818.20 € est à inscrire au chapitre 10.**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 471 000 € est à inscrire au chapitre 40.**

↳ vu l'emprunt à contracter dans le cadre du projet cabanes et café du canal, **une somme de 640 000 € est à inscrire au compte 1641 chapitre 16.**

↳ vu le retour d'excédents SEM (concession Forges phase 1), **une somme de 2 000 000 € est à inscrire au chapitre 27.**

↳ **une somme de 861 014.95 € est à inscrire au chapitre 021** (virement de la section de fonctionnement).

Ainsi, le budget 2015:

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	14 768 067 €	10 511 015 €	4 257 052 €
Investissement	4 912 287 €	4 912 287 €	0
Résultat général de l'exercice			4 257 052 €

Les grandes lignes du BP 2015

En fonctionnement : 10 511 015 € en dépenses et 14 768 067 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 11	Charges à caractères générales	462 600.00
Chap 12	Charges de personnel	2 482 500.00
Chap 14	Atténuation de produits	4 210 000.00
<i>Dont notamment</i>	Compensations versées aux communes	4 208 343.00
Chap 042	Amortissement	471 000.00
Chap 65	Autres charges de gestion courante	1 710 900.00
<i>Dont notamment</i>	SDIS	1 013 700.00
	Fonds de concours de solidarité	298 000.00
Chap 023	Virement à la section d'investissement	861 014.95
Total des dépenses de fonctionnement		10 511 014.95

Les principaux postes de recettes sont :

Chap 002	Résultat reporté (2014)	4 919 185.15
Chap 042	Amortissement de subventions	74 200.00
Chap 70	Produits des services...	1 787 400.00
<i>Dont notamment</i>	Reversement des budgets annexes (part salaires)	1 591 000.00
	Participation communes service PM	111 000.00
	Reversement des budgets annexes fonctionnement mutualisé	85 000.00
Chap 73	Impôts et taxes	4 978 953.00
Chap 74	Dotations, subventions, participations	2 500 148.00
Total des recettes de fonctionnement		14 768 067.05

En investissement : 4 912 287 € en dépenses et 4 912 287 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap 001	Solde de la section d'investissement 2014	442 310.56
Chap 040	Amortissement de subventions	74 200.00
Chap 1641	Emprunts	322 000.00
Chap 204	Subventions d'équipements	398 030.50
Chap 21	Immobilisations corporelles	771 400.00
Chap 26	Participations et créances	2 000 000.00
Chap 27	Autres immobilisations	500 000.00
Restes à réaliser 2014		126 361.35
Total des dépenses d'investissement		4 912 286.86

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 001	Solde de la section d'investissement 2014	853.71
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	861 014.95
Chap 040	Amortissement de subventions	471 000.00
Chap 10	Dotations et fonds divers	663 818.20
<i>Dont</i>	1068	567 818.20
	FCTVA	96 000.00
Compte 1641/Chap 16	Emprunts	640 000.00
Chap 27	Autres immobilisations financières	2 000 000.00
Total des recettes d'investissement		4 912 286.86

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget général pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : Budget primitif détaillé

2015-03-06 –Vote des taux 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'état N°1259 FPU portant notification des bases nettes d'impositions,

Les taux 2014 étaient les suivants :

CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %

Taxe foncière (non bâti) 1.61 %

Ci-joint, l'état FDL 1259 FPU pour l'année 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de se prononcer favorablement sur le vote des taux 2015 comme annexé.**

Annexe : Etat FDL

2015-03-07A SERVICE DES EAUX-Compte administratif 2014

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

L'année 2014 a été marquée par d'importants travaux de renforcement ou renouvellement de réseaux d'eau ainsi que la modernisation de nos bâtiments d'exploitation. Le service a bien évidemment poursuivi son travail continu et quotidien d'amélioration de notre patrimoine commun. L'exploitation en régie directe de la quasi intégralité de nos 27 communes (26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019) nécessite une implication journalière précise et pointue avec comme appuis nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.

Le budget 2014 est ainsi identifié par :

- **une continuité de service confirmée pour nos 8 500 abonnés** tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et semblable à 2012 et 2013),
- **une attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau** (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable **afin de maîtriser leurs impacts financiers,**
- **le pilotage de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant** avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

En rapprochant l'objectif de service à notre budget 2014, nous constatons les principaux éléments suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ *au chapitre 11 (charges à caractère général), une réalisation des dépenses à hauteur de 89,79 %.* Ces économies sont à rapprocher de notre politique rigoureuse de suivi et d'entretien de nos infrastructures et réseaux. Les renouvellements quasi systématiques des branchements fuyards ainsi que les interventions rapides, depuis notre prise de compétence en régie, commencent à porter leurs fruits. Ceci est aussi le fait de marchés d'études (périmètres de protection de captage, aires d'alimentation de captage et réseaux de surveillance de la qualité des nappes) engagés mais non encore finalisés (à rapprocher du chapitre 74 en recettes). Ces études doivent permettre de

préservier les ressources en eau à court, moyen et long terme et donc de limiter les coûts de production d'eau potable.

↳ *au chapitre 12 (charges de personnel), une réalisation des dépenses à hauteur de 99,92 %.* Ceci est dû à une gestion au plus juste des coûts de personnel ainsi qu'à la mutualisation de services (accueil et comptabilité – personnel) mis en place depuis 3 ans.

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ *au chapitre 70 (vente de produits), une réalisation des recettes à hauteur de 100,06 %.* Ceci s'explique par un léger rebond des consommations d'eau par les abonnés ainsi que la réalisation de travaux de branchements neufs supérieure aux prévisions.

↳ *aux chapitres 74 (subventions d'exploitation) et 77, une partie des recettes a été encaissée pour le moment puisque les marchés d'études sont en cours mais non finalisés (cf. remarques chapitre 11).*

Un résultat d'exploitation 2014 excédentaire à hauteur de 293 838,25 €.

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ *au chapitre 21 (immobilisations corporelles), une réalisation des dépenses à hauteur de 52,12 %.* Ceci est notamment dû à l'appel d'offres complémentaire 2014 comportant 2 lots et attribué mi-décembre. Ceci est à rapprocher des restes à réaliser pour un montant de 192 802,22 €.

↳ *aux chapitres 20 et 23 (immobilisations incorporelles et immobilisation en cours), une réalisation des dépenses à hauteur de 47,57 %.* Ceci est principalement dû aux travaux sur le château d'eau de Beaucourt en cours de finition et à l'appel d'offres sur la sécurisation de la production sur l'UDI de Faverois et l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt qui s'est avéré moins cher qu'estimé. Ceci est à rapprocher des restes à réaliser pour un montant de 108 923,47 €.

A la section d'investissement, en recettes :

↳ *au chapitre 13 (subventions), les subventions obtenues de la part de l'agence de l'eau au titre du FSR au prorata des travaux réalisés sur les réseaux ont été versées.*

Un résultat à la section d'investissement 2014 déficitaire à hauteur de 171 395,07 €.

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement : 2 135 206.23€ en dépenses et 2 948 635.91€ en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 11	Charges à caractères générales dont	937 912,40 €
	Études, prestations de services	27 615,25 €
	Achat d'eau	236 535,95 €
	Fournitures (eau, électricité, etc.)	69 035,61 €
	Entretien, réparation biens immo.	410 740,73 €
	Maintenance	31 739,53 €
	Études et recherche	24 268,33 €
	Redevance prélèvement Agence	55 496,00 €
Chap. 12	Charges de personnel	430 687,26 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	267 890,00 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	0,00 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
Chap. 042	Amortissements	406 667,71 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	11 796,67 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	66 117,79 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	14 134,40 €
Chap 68	Provisions pour risques et charges	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 135 206,23 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2013)	519 591.43 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	12 508,08 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 361 413,98 €
	Ventes d'eau aux abonnés	2 003 764,54 €
	Redevance pollution	277 639,61 €
	Travaux (branchements neufs)	80 009,83 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	32 754,00 €
Chap. 75	Autres produits (subventions Agence de l'eau)	0,00 €
Chap. 76	Produits financiers	0,00 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	22 368,42 €
Total des recettes de fonctionnement		2 948 635.91 €

✚ **Soit un excédent cumulé** 813 429.68 €
Dont un excédent d'exploitation 2014 de 293 838.25 €

En investissement 1 096 663.92€ en dépenses et 898 152.89€ en recettes		
Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	27 115,96 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	0,00 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	12 508,08 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	83 518,21 €
Chap. 20	Études	90,00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		11 490,00 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux)	727 708,29 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		192 802,22 €
Chap. 23	Immobilisation en cours (travaux)	245 723,38 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		97 433,47 €
Chap. 27	Dépôts et caution	0,00 €
Total des dépenses d'investissement		1 096 663.92 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	0,00 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Chap. 40	Amortissements	406 667,71 €
Chap. 10	Dotations et réserves (1068)	373 712,54 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau)	112 926,00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)		0,00 €
Chap. 16	Emprunts	0,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	4 846,64 €
Total des recettes d'investissement		898 152,89 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de 198 511.03 €

Dont un déficit 2014 de 171 395.07€

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé, Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-07B –SERVICE DES EAUX-Compte de gestion

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-02 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 ainsi que ses 4 décisions modificatives du 05 juin, 17 juillet, 02 octobre et 11 décembre 2014 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

Vu les indications portés sur compte de gestion 2014 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-07C –SERVICE DES EAUX-Affectation des résultats exercice 2014

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget annexe Eau d'un montant de 293 838,25 € (deux cent quatre-vingt-treize mille huit cent trente-huit euros et vingt-cinq centimes);

Vu le déficit d'investissement de l'exercice 2014 du Budget annexe Eau d'un montant de 171 395,07 € (cent soixante et onze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et sept centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 301 725,69 € (trois cent un mille sept cent vingt-cinq euros et soixante-neuf centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation du déficit d'investissement du budget annexe eau au compte 001 pour un montant de 198 511,03 € (cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent onze euros et trois centimes),**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe eau la somme de 500 236,72 € (cinq cent mille deux cent trente-six euros et soixante-douze centimes),**

- **de reporter au compte 002 du budget annexe eau la somme de 313 192,96 € (trois cent treize mille cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-seize centimes).**

2015-03-07D –SERVICE DES EAUX-Budget Primitif 2015

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,

Vu les restes à réaliser et les différents résultats,

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-président chargé de l'eau, **une somme de 450 000 € est à inscrire au chapitre 12.**

↳ vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure en eau potable et notamment les différents marchés de travaux (ERE) ou de prestations de services (MEO, télégestion, informatique, etc.), les analyses d'eau réglementaires, les études pour préserver la qualité de l'eau (PPP, AAC, RSQE notamment), les achats d'eau auprès d'autres collectivités, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment) et la redevance prélèvement collectée par l'agence de l'eau, **une somme de 1 104 000 € est à inscrire au chapitre 11.**

↳ vu la redevance pollution à verser à l'agence de l'eau, **une somme de 319 000 € est à inscrire au chapitre 14.**

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 105 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 400 000 € est à inscrire au chapitre 42.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés les cinq dernières années et nos différents projets, le prix inchangé de l'eau au 1er janvier 2015, le montant de la redevance pollution fixé par l'Agence de l'eau, la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), **une somme de 2 289 000 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les subventions attribuées par l'Agence de l'eau concernant la révision des périmètres de protection des captages d'eau potable, la mise en place d'actions sur les aires d'alimentation de captages et la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux, **une somme de 23 000 € est à inscrire au chapitre 74.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (301 725,69 €) et vu le programme des travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- la réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands
- la mise en place d'un filtre à charbon actif sur la station de Grandvillars ainsi que le remplacement de 2 pompes,
- la mise en exploitation du puits F2 et son interconnexion avec le réseau du puits F1,
- le renouvellement des canalisations sous voie ferroviaire à Joncherey et Grandvillars,
- le renouvellement et le renforcement de canalisations sur différents tronçons,
- le renforcement des clôtures des périmètres de protections des captages, **des sommes respectivement de 420 000 €, 1 070 688 € et 20 000 € sont à inscrire aux chapitres 23, 21 et 20.**

↳ vu le nouvel emprunt projeté et les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 104 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu les restes à réaliser (301 725,69 €) et notamment l'inscription nécessaire à l'article 1068 ainsi que le virement de la section d'exploitation, **des sommes respectivement de 500 236,72 € et de 229 688,97 € sont à inscrire au chapitre 10 et 021.**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 400 000 € est à inscrire au chapitre 40.**

↳ vu l'emprunt envisagé pour réaliser le programme 2015, **une somme de 1 000 000 € est à inscrire au chapitre 16.**

Ainsi, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes dans les 2 sections (chiffres arrondis)

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	2 699 688 €	2 699 688 €	0
Investissement	2 137 565 €	2 137 565 €	0
Résultat général de l'exercice			0

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	1 104 000 €
604	Études, prestations de services	30 000 €
605	Achat d'eau	250 000 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	75 000 €
6152	Entretien, réparation biens immo.	400 000 €
6156	Maintenance	50 000 €
617	Études et recherche	116 000 €
6371	Redevance prélèvement Agence	60 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	450 000 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	319 000 €
Chap. 022	Dépenses imprévues	40 000 €
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	229 688 €
Chap. 042	Amortissements	400 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	13 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	105 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	19 000 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	20 000 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 699 688 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2014)	313 192 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	13 500 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 289 000 €
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 890 000 €
701241	Redevance pollution	319 000 €
704	Travaux (branchements neufs)	80 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	23 000 €
Chap. 75	Autres produits	5 000 €
Chap. 76	Produits financiers	0 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	55 996 €
Total des recettes de fonctionnement		2 699 688 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté	198 511 €
Chap. 020	Dépenses imprévues	1 000 €
Chap. 040	Amortissements de subventions	13 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	7 640 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	104 000 €
Chap. 20	Études	31 490 €
Restes à réaliser 2014		11 490 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	1 263 491 €
Restes à réaliser 2014		192 802 €
Chap. 23	Immobilisation en cours (travaux) dont	517 433 €
Restes à réaliser 2014		97 433 €
Chap. 27	Dépôts et caution	1 000 €
Total des dépenses d'investissement		2 137 565 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	0 €
Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	229 688 €
Chap. 040	Amortissements	400 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	7 640 €
Chap. 10	Dotations et réserves (1068)	500 236 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau) dont	0 €
Chap. 16	Emprunts	1 000 000 €
Chap. 27	Dépôts et caution	0 €
		2 137 564 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015 tel que présenté.

Annexe : BP détaillé

2015-03-08A –SERVICE ASSAINISSEMENT-Compte administratif 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

L'année 2014 a été marquée par la réalisation :

- de travaux sur les réseaux : mise en séparatif de Croix, d'une partie de Bretagne,
- de travaux sur les stations d'épuration : création d'une station sur Croix, engagement de la réhabilitation de la filière boues sur la station de Grandvillars,
- d'études de maîtrise d'œuvre : assainissement de Réchésy-Courtelevant-Florimont, mise en séparatif du quartier amont de la gare de Delle (rue Ege et des parcs), renouvellement de réseaux unitaires sur le quartier Voinaie à Delle.

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement, 1 436 507,98 € en dépenses et 1 954 525.16€ en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap.12 Charges de personnel	249 000.00 €
Chap.11 Charges de réparation, entretien	309 000.00 €
Les marchés de gérance	17 000.00 €
L'énergie	63 000.00 €
Chap.14 Redevance pollution (Agence de l'Eau)	74 000.00 €
Chap.16 Intérêts des emprunts	123 000.00 €
Chap.042 Dotation aux amortissements	577 000.00 €
Chap.67 Charges exceptionnelles	25 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 436 507.98 €

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 002 Résultat d'exploitation reporté (2013)	480 607.41 €
Chap.70 Redevance assainissement	730 000.00 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	74 000.00 €
Participation raccordement à l'égout	115 000.00 €
Travaux facturés aux usagers	120 000.00 €
Prime épuration (Agence de l'Eau)	126 000.00 €
Chap.74 Subvention Agence de l'eau	60 000.00 €

Participation communes extérieurs...	89 000.00 €
Chap.042 Amortissement des subventions	160 000.00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 954 525.16 €

Soit un excédent cumulé 518 017.18 €
Dont un excédent d'exploitation 2014 de 37 409,77 €

En investissement, 2 057 827.07€ en dépenses et 2 532 884,22 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 002 Résultat d'exploitation reporté (2013)	243 532.29
€	
Chap.16 Remboursement d'emprunts en capital	216 000.00
€	
Chap.20 Frais d'études préalables aux travaux	133 000.00 €
Chap.21 Travaux de réhabilitation	1 305 000.00 €
Chap.040 Amortissements de subventions	160 000.00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	909 117.93€
Total des dépenses d'investissement	2 057 827.07€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap.13 Subventions (Agence de l'eau...)	471 000.00 €
Chap.040 Dotation aux amortissements	577 000.00 €
Chap.16 Emprunts	1 110 000.00 €
Chap. Autres réserves	375 000.00 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	774 214.29€
Total des recettes d'investissement	2 532 884.22 €

Soit un excédent d'investissement cumulé de 475 057.15€
Dont un excédent 2014 de 718 589.44€

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-08B –SERVICE ASSAINISSEMENT-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Comte de gestion

2015-03-08C –SERVICE ASSAINISSEMENT-Affectation du résultat 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le compte administratif 2014,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget assainissement d'un montant de 518 017,18 € (cinq cent dix-huit mille dix-sept euros et dix-huit centimes);

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du Budget assainissement d'un montant de 475 057,15 € (quatre cent soixante-quinze mille cinquante-sept euros et quinze centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 909 117,93 € (neuf cent neuf mille cent dix-sept euros et quatre-vingt-treize centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en recettes d'investissement d'un montant de 774 214,29 € (sept cent soixante-quatorze mille deux cent quatorze euros et vingt-neuf centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 518 017,18 € (cinq cent dix-huit mille dix-sept euros et dix-huit centimes)**
- **de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 la somme de 475 057,15 € (trois cent quarante mille cent cinquante-trois euros et cinquante et un centimes).**

2015-03-08D –SERVICE ASSAINISSEMENT-Budget primitif 2015

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par nature et par chapitre selon la réglementation de la M49 pour un Établissement Public de Coopération Intercommunale comprenant des communes de plus de 3500 habitants.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du Vice-président chargé de l'assainissement, ***une somme de 281 000 € est à inscrire au chapitre 12.***

↳ vu les travaux d'entretiens nécessaires à l'exploitation de notre infrastructure en assainissement et notamment les différents marchés de travaux ou de prestations de services (épandage des boues, télégestion, informatique, etc.), les analyses d'autosurveillance, les charges d'exploitation (électricité et téléphonie notamment), ***une somme de 539 000 € est à inscrire au chapitre 11.***

↳ vu la redevance modernisation des réseaux de collecte à verser à l'agence de l'eau, ***une somme de 100 000 € est à inscrire au chapitre 14.***

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, ***une somme de 580 000 € est à inscrire au chapitre 42.***

↳ vu les intérêts des emprunts, ***une somme de 236 000 € est à inscrire au chapitre 66.***

↳ vu la participation aux frais d'investissement pour la construction d'un poste de refoulement avec bassin d'orage pour le remplacement de la station d'épuration de Badevel-Fêche l'Église, ***une somme de 107 000 € est à inscrire au chapitre 67.***

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu notamment l'évolution des mètres-cubes d'eau vendus aux abonnés les cinq dernières années et nos différents projets, le prix inchangé de l'eau au 1er janvier 2015, le montant de la redevance modernisation des réseaux de collecte fixé par l'Agence de l'eau, la prévision de prestations de travaux neufs (branchements d'abonnés), la Participation à l'Assainissement Collectif, ***une somme de 1 031 000 € est à inscrire au chapitre 70.***

↳ vu les primes d'épuration attribuées par l'Agence de l'eau concernant le fonctionnement des stations d'épuration et de la participation du Syndicat d'Épuration de la Basse-Allaine (SEBA Suisse), ***une somme de 157 000 € est à inscrire au chapitre 74.***

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (909 117,93 €) et vu le programme des travaux envisagés, il est prévu notamment de réaliser :

- la création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,

- l'engagement d'une seconde tranche de réhabilitation des réseaux sur le quartier Voinaie à Delle,
- la mise en séparatif du quartier amont de la Gare et reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée,
- la mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars,
- la reprise de réseau en lien avec la réouverture de la ligne Belfort-Delle,
- la reprise du génie civil et de l'automatisme sur la station d'épuration de Beaucourt,
- le lancement d'une maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des dernières rues de Fêche l'Eglise,

des sommes respectivement de 161 000 € et 5 780 000 € sont à inscrire aux chapitres 20 et 21.

↳ vu le nouvel emprunt projeté et les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, *une somme de 265 000 € est à inscrire au chapitre 16.*

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu les restes à réaliser (774 214,29 €) et les aides financières pour les travaux attendues (Agence de l'eau, DETR), *une somme de 2 860 000 € est à inscrire au chapitre 13.*

↳ vu la dotation aux amortissements, *une somme de 580 000 € est à inscrire au chapitre 40.*

↳ vu l'emprunt envisagé pour réaliser le programme 2015, *une somme de 2 466 000 € est à inscrire au chapitre 16.*

Ainsi, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes dans les 2 sections (chiffres arrondis) :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 882 617 €	1 882 617 €	0
Investissement	6 426 850 €	6 426 850 €	0
Résultat général de l'exercice			0

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	538 617 €
604	Études, prestations de services	50 000 €
6061	Fournitures (eau, électricité, etc.)	70 000 €
6062	Produits de traitement	40 000 €
6152	Entretien, réparation biens immo.	149 000 €
6226	Honoraires (STEP PMA Badevel-Fêche)	18 000 €
6228	Contrat gestion des boues	130 000 €

6371	Redevance prélèvement Agence	100 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	281 000 €
Chap. 14	Reversement Agence redevance pollution	100 000 €
Chap. 042	Amortissements	580 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	20 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	236 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	107 000 €
Chap. 68	Provisions pour risques et charges	20 000 €
Total des dépenses de fonctionnement		1 882 617 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2014)	518 017 €
Chap. 042	Amortissements de subventions	175 000 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	1 031 500 €
70611	Redevance aux usagers	713 000 €
70128	Participation Ass. Collectif	60 000 €
706121	Redevance modernisation réseaux	100 000 €
704	Travaux (branchements neufs)	155 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation	157 000 €
Chap. 75	Autres produits	100 €
Chap. 76	Produits financiers	0 €
Chap. 77	Produits exceptionnels	1 000 €
Total des recettes de fonctionnement		1 882 617 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 040	Amortissements de subventions	175 000 €
Chap. 041	Opérations patrimoniales	46 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	265 000 €
Chap. 20	Études	160 867 €
Restes à réaliser 2014		116 500 €
Chap. 21	Immobilisations (travaux) dont	5 779 983 €
Restes à réaliser 2014		792 618 €
Total des dépenses d'investissement		6 426 850 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2014)	475 057 €
Chap. 040	Amortissements	580 000 €

Chap. 041	Opérations patrimoniales	46 000 €
Chap. 13	Subventions (Agence de l'eau) dont	2 859 793 €
Restes à réaliser 2014		774 214 €
Chap. 16	Emprunts	2 466 000 €
Total des recettes d'investissement		6 426 850 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2015 tel que présenté.

Annexe : BP détaillé

2015-03-09A – SPANC-Compte administratif 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Les grandes lignes du CA 2014 du SPANC

En fonctionnement 41 245,05 € en dépenses et 40 500,52 € en recettes.

Les principaux postes de dépenses sont :

-Les charges de personnel	10 400 €
-Les frais de vidanges	6 850 €
-Reversement aide Agence de l'eau pour réhabilitation	24 000 €

Les principaux postes de recettes sont :

-redevance pour prestations	12 430 €
-Prime épuration (Agence de l'Eau)	2 570 €
-Aide réhabilitation (Agence de l'eau)	25 500 €

Le budget de fonctionnement est en déficit de – 744,53 €.

**Résultat du CA 2014 en Assainissement Non Collectif
avec reprise des résultats 2013 (hors restes à réaliser)**

	Résultat 2014	Résultat 2013 repris	Tous exercices confondus
Fonctionnement	- 744,53	- 1 265,45	- 2 009,98

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-09B – SPANC-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-09B – SPANC-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-09C – SPANC-Affectation du résultat

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le compte administratif 2014,

Vu le déficit de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget SPANC d'un montant de 2 009,98 € (deux mille neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'affecter en déficit au 002 du budget SPANC la somme de 2 009,98 € (deux mille neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes)**

2015-03-09D – SPANC-Budget primitif 2015

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,

Vu les différents résultats,

L'année 2015 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif, avec l'ordre de priorité suivant :

- Réchésy – Faverois,
- Delle – Joncherey - Lebetain,
- Grandvillars,
- Beaucourt.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix (3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité), une démarche pourrait être développée sur la Suarcine et la Vendeline. L'Agence a donné son accord de principe. Suite à une réunion publique en novembre 2014, les particuliers sont invités à faire connaître leur volontariat pour juin 2015. Une demande d'aide globale sera alors déposée en septembre 2015.

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps), des frais de comptabilité et des indemnités d'élu. Une somme de **11 000 euros** est affectée.

↳ Une somme de **10 000 euros** est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

↳ Une somme de **80 000 euros** est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ Une somme de **18 000 euros** est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome, et pour le paiement des frais de diagnostics ANC.

↳ Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de **85 500 euros** est inscrite.

Ainsi, le budget 2015 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement (chiffres arrondis) :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	103 500 €	103 500 €	0
Résultat général de l'exercice			0

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
002	Résultat de fonctionnement (2014)	2 010 €
Chap. 11	Charges à caractères générales (prestations vidanges)	10 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	11 000 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	2 000 €
Chap. 654	Reversement aides Agence de l'eau pour réhabilitation	80 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	290 €
Total des dépenses de fonctionnement		103 500 €
En recettes		
Chap. 70	Prestations vidanges et contrôles	18 000 €
Chap. 74	Subventions d'exploitation et aides réhabilitation	85 500 €
Total des recettes de fonctionnement		103 500 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2015 tel que présenté.

Annexe : BP détaillé

Claude BRUCKERT demande des précisions sur les aides allouées au SPANC.

Jean Claude TOURNIER précise que le soutien financier de l'Agence de l'Eau est inscrit au budget SPANC et qu'à ce titre ce dernier est équilibré.

2015-03-10A – Service ordures ménagères-Compte administratif 2014

Rapporteur : André HELLE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 et 2

Vu la délibération 2014-05-11A du 5 juin 2014 adoptant le budget primitif 2014

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement : 2 724.869.77 € en dépenses et 3 141 897.23 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 011 Charges à caractère général dont :		1 697 198.13 €
Traitement des déchets	1 425 556.79 €	
Charges diverses	178 935.86 €	
Fournitures	92 705.48 €	
Chap. 012 Charges de personnel		783 818.23 €
Chap. 042 Amortissements		187 718.35 €
Chap.65 Autres charges de gestions...		4 086.41 €
Chap. 66 Charges financières		50 869.42 €
Chap. 67 Charges exceptionnelles		1 179.23 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 724 869.77€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap.002 Résultat d'exploitation reporté(2013)	299 589.11 €
Chap.70 Ventes de produits...	2 340 893.48 €
Chap.74 Subvention d'exploitation	499 594.46 €
Chap.76 Produits financiers	476.44 €
Chap.77 Produits exceptionnels	1 343.74 €
Total des recettes de fonctionnement	3 141 897.23€

Soit un excédent cumulé **417 027.46€**

Dont un excédent d'exploitation 2014 de **117 438.35€**

En investissement : 322 079.40 € en dépenses et 359 624.31 € en recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

Chap. 16-Emprunts	117 270.39 €
Chap. 21-Immobilisations corporelles	204 809.01 €
Dont :	
2111- Terrains nus	3 530.32 €
2135- Installations générales...	6300 €
2181- Installations générales...	63 963.60 €
2182- Matériel de transport	104 224.44 €
2183- Matériel de bureau...	5003.89 €
2188- Autres	21 786.76 €
Restes à réaliser (non comptabilisés au CA)	152 608.86 €
Total des dépenses d'investissement	322 079.40€

Les principaux postes de recettes sont :

Chap. 001 Solde d'exécution reporté	46 933.14 €
Chap. 040-Amortissements	187 718.35 €
Chap. 10-FCTVA	18 639.42 €
Chap. 13-Subvention d'investissement	106 333.40 €
Total des recettes d'investissement	359 624.31€

Soit un excédent cumulé 37 544.91€

Dont un déficit d'investissement 2014 de 9 388.23€

Constatant les tableaux d'exécution du budget 2014 et notamment les vues d'ensemble du compte administratif, la balance de l'exercice considéré et le compte administratif détaillé,

Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 ci-joint :

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2014**

Annexe : CA

2015-03-10B – Service ordures ménagères-Compte de gestion

Rapporteur : André HELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-01-05 du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014 ainsi que sa décision modificative n°1 du 18 décembre 2014

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015 ;

Vu les indications portées sur compte de gestion 2014 présenté par le receveur de Delle et notamment l'état II-1 ;

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-10C – Service ordures ménagères-Affectation du résultat

Rapporteur : André HELLE

Vu le compte administratif 2014 et notamment l'état II-A1,

Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 du Budget annexe du service ordures ménagères d'un montant de 417 027.46 € (quatre cent dix sept mille vingt sept euros et quarante six centimes);

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2014 du Budget annexe du service ordures ménagères d'un montant de 37 544.91 € (trente sept mille cinq cent quarante quatre et quatre vingt onze centimes);

Vu les restes à réaliser 2014 en dépenses d'investissement d'un montant de 152 608.86 € (cent cinquante deux mille six cent huit euros et quatre vingt six centimes);

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget annexe du service ordures ménagères au compte 001 pour un montant de 37 544.91 € (trente-sept mille cinq cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-onze centimes),**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget annexe du service ordures ménagères la somme de 115 063.95 € (cent quinze mille soixante-trois euros quatre-vingt-quinze centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget annexe service ordures ménagères la somme de 301 963.51 € (trois cent un mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et deux centimes).**
-

2015-03-10D – Service ordures ménagères-Budget primitif 2015

Rapporteur : André HELLE

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

Le Budget Primitif est voté par chapitre selon la réglementation de la M4 pour le budget annexe des ordures ménagères de la CCST.

Pour mémoire, les éléments importants pris en compte pour l'élaboration du budget primitif 2015 et présentés lors du débat d'orientation budgétaire sont les suivants :

A la section de fonctionnement, en dépenses :

↳ vu le personnel affecté aux missions du service des eaux, la mutualisation des charges de l'accueil du pôle de Grandvillars et des services comptabilité, facturation et personnel de Delle et de la prise en charge des indemnités du vice-président en charge des ordures ménagères, **une somme de 852 000 € est à inscrire au chapitre 12.**

↳ vu le coût de traitement des déchets, les frais de carburants, l'entretien des camions et la location du camion de déchetterie mobile, **une somme de 1 877 500 € est à inscrire au chapitre 11.**

↳ vu les charges financières correspondant aux intérêts d'emprunts contractés les années précédentes, **une somme de 54 000 € est à inscrire au chapitre 66.**

↳ vu les dotations aux amortissements prévues, **une somme de 223 437.69 € est à inscrire au chapitre 042.**

A la section de fonctionnement, en recettes :

↳ vu le montant de la redevance de l'année antérieure, la vente de différents matériaux, **une somme de 2 338 500 € est à inscrire au chapitre 70.**

↳ vu les soutiens versés par les éco-organismes, **une somme de 494 600 € est à inscrire au chapitre 74.**

A la section d'investissement, en dépenses :

↳ vu les restes à réaliser 2014 (152 608.86 €)

↳ vu les différents travaux d'amélioration de l'ancien bâtiment de la déchetterie, l'acquisition de nouveaux conteneurs à verre, le remplacement d'une fourgonnette, et de 2 ordinateurs, **la somme de 283 494.10 € est à inscrire au compte 21.**

↳ vu les capitaux à rembourser des emprunts déjà contractés, **une somme de 121 932.01 € est à inscrire au chapitre 16.**

A la section d'investissement, en recettes :

↳ vu notamment l'inscription nécessaire à l'article 1068, **la somme de 137 458.44 € est à inscrire au chapitre 10**

↳ vu la dotation aux amortissements, **une somme de 223 437.69 € est à inscrire au chapitre 40.**

Ainsi, le budget 2015 présente un suréquilibre en recettes de fonctionnement de 105 280.75 €:
Et s'équilibre en section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	3 150 844.51€	3 045 563.76 €	105 280.75 €
Investissement	426 067.11 €	426 067.11 €	0
Résultat général de l'exercice			105 280.75 €

De manière synthétique, détaillée et arrondi :

Image synthétique du BP 2015 par section et chapitre		
Section de fonctionnement		
En dépenses		
Chap. 11	Charges à caractères générales dont	1 877 500 €
611	Traitement des déchets	1538 900 €
61551	Entretien matériel roulant	45 000 €
6066	Carburant	40 000 €
6135	Location mobilière.	45 000 €
Chap. 12	Charges de personnel	852 000 €
Chap. 042	Amortissements	223 437.69 €
Chap. 65	Perte sur créances irrécouvrables	5 000 €
Chap. 66	Intérêts d'emprunts	54 000 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	6 000 €
Chap.023	Virement à la section investissement	27 626.07 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 045 563.76 €
En recettes		
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté (2014)	301 963.51 €
Chap. 70	Ventes de produits dont	2 338 500 €
703	Vente de matériaux	203 500 €
706	Participation des usagers	2 135 000 €
Chap. 74	Total Eco-organismes	494 600 €
Chap. 77	Produits de cessions	15 781 €
Total des recettes de fonctionnement		3 150 844.51 €

Section d'investissement		
En dépenses		
Chap. 020	Dépenses imprévues	20 000 €
Chap. 16	Capitaux des emprunts	121 932.01 €
Chap.040	Opérations d'ordre de transfert	641.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	130 885.24€
Restes à réaliser 2014		152 608.86 €
Total des dépenses d'investissement		426 067.11 €
En recettes		
Chap. 001	Solde de la section d'investissement reporté (2013)	37 544.91 €
Chap. 040	Amortissements	223 437.69 €
Chap. 10	Dotations et réserves (1068)	137 458.44 €
Chap.021	Virement de la section d'exploitation	27 626.07 €
Total des recettes d'investissement		426 067.11€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe du service ordures ménagères pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe: BP détaillé

2015-03-11A – Budget annexe ZAC des Chauffours à Delle-Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe ZAC des Chauffours de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-11B – Budget annexe ZAC des Chauffours à Delle-Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe ZAC des Chauffours de Delle pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-11C – Budget annexe ZAC des Chauffours à Delle-Budget primitif

Rapporteur : Christian RAYOT

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2015 se montent à 42 500 € et intègrent les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de 16 000 € ainsi que des frais de réparation et la taxe foncière.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont générées par la vente de foncier dont principalement en 2015 le transfert du terrain nécessaire à la construction du bâtiment relais au budget de ce dernier pour un montant de 212 266 €.

Vu l'exposé du rapporteur,

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	2 455 913,80	2 455 913,80	0,00
INVESTISSEMENT	2 422 401,80	2 422 401,80	0,00
Résultat général de l'exercice			0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC des Chauffours à Delle pour l'exercice 2015.**

Annexe: B.P détaillé

2015-03-12A – Budget annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-12B– Budget annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-05-16B du 5 juin 2014 adoptant le compte de gestion 2013

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-12C – Budget annexe ZAC des Grands Sillons à Grandvillars- BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

Hors variation de stock liée au caractère de budget de lotissement, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'année 2015 se montent à 76 200 € et intègrent les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de 16 000 € ainsi que des frais de réparation et le financement des propositions de mise en oeuvre des mesures compensatoires pour la perte de zone humide lors de la réalisation de la Zac.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, sont générées par les futures ventes de foncier dans le cadre des projets de Mme BARRET et Mr BEUCHER et pour une vente estimative d'un montant de 104 643 € soit une somme totale de 185 389,07 €.

Vu l'exposé du rapporteur,

	RECETTES €	DEPENSES €	SOLDE €
FONCTIONNEMENT	1 441 717,02	1 441 717,02	0,00
INVESTISSEMENT	1 363 762,61	1 295 142,57	68 620,04
Résultat général de l'exercice			68 620,04

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe ZAC des Grands Sillons de Grandvillars pour l'exercice 2015.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-13A – Budget annexe Bâtiment relais des Chauffeurs- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-13B – Budget annexe Bâtiment relais des Chauffeurs- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-05-15B du 5 juin 2014 adoptant le compte de gestion 2013

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Bâtiment relais des Chauffeurs à**

Delle pour l'exercice 2014.

Annexe : Compte de gestion

2015-03-13C – Budget annexe Bâtiment relais des Chauffeurs- Budget primitif 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

La section dépenses d'investissement du budget 2015 intègre l'acquisition du terrain sur lequel est construit le bâtiment, terrain qui fait l'objet d'un transfert du budget annexe de la Zac des Chauffeurs pour un montant de 212 266 €. A cette dépense s'ajoute le montant des travaux restant à réaliser pour 605 054,55 € et le remboursement de la dette pour 45 000 € soit un montant total pour les dépenses d'investissement de 862 320,55 €.

La section recettes sera alimentée par la vente du bâtiment à la SEM SUD DEVELOPPEMENT au cours de l'année 2015 pour un montant estimé à 1 400 000 € HT. La dette reprise par la SEM, la vente nous permettra d'inscrire au budget une recette de 412 500 €.

La section de fonctionnement intègre, quant à elle, les remboursements d'emprunt pour un montant de 24 000 €, le paiement de l'assurance D.O pour un montant de 15 000 € ainsi que le paiement des frais de commission des emprunts et les intérêts courus non échus. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 46 000 €. Cette section sera alimentée par une avance remboursable de

46 000 € du budget général au budget annexe.

Le bâtiment est en cours de construction et sera achevé en juin 2015.

Vu l'exposé du rapporteur,

SECTION D' INVESTISSEMENT			
Articles	DEPENSES		RECETTES
2132	605 054,55 €	Article 001	524 863,30 €
2111	212 266,00 €	Chap. 024	412 500,00 €
1641	45 000,00 €		
TOTAL	862 320,55 €	TOTAL	937 363,30 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Articles	DEPENSES	Articles	RECETTES
002	4 733,37 €		
66111	24 000,00 €		
66112	1 666,63 €	774	46 000,00 €
627	600,00 €		
616	15 000,00 €		
TOTAL	46 000,00 €	TOTAL	46 000,00 €

- Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :
 - d'adopter le budget primitif du budget annexe du bâtiment relais des Chauffeurs à Delle pour l'exercice 2015.

Annexe: B.P détaillé

2015-03-14A – Budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt-Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-14B – Budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt-Compte de gestion 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du receveur relatif au budget annexe Bâtiment relais de Beaucourt pour l'exercice 2014 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-15A – Budget annexe Bâtiment relais de Delle- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21,

Conseil Communautaire du 15-04-2015

et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Bâtiment relais de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-15B – Budget annexe Bâtiment relais de Delle- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du 13 février 2014 adoptant le budget primitif 2014

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Bâtiment relais de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-16A – Budget annexe Gare de Delle- Compte administratif 2014

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération 2014-05-12A du 5 juin 2014 adoptant le budget primitif 2014

Le Président présente le compte Administratif du budget annexe de la gare de Delle.

Ce budget présentait un important reste à réaliser 2013 relatif aux travaux de réhabilitation.

Les grandes lignes du CA 2014

En fonctionnement :

Dépenses	47 798.37 €
Recettes	63 664.14 €
A intégrer également un déficit reporté 2013 de	13 579.81 €

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève ainsi à 61 378.18 € de dépenses et 63 664.14 € de recettes soit un excédent cumulé fin 2014 de 2 285.96 €

En investissement :

Dépenses	268 084.51 €
Recettes	63 780.81 €
A intégrer également un excédent reporté 2013 de	253 804.52 €

Le résultat cumulé d'investissement s'élève ainsi à 268 084.51 € de dépenses et 317 585.33 € de recettes soit un excédent cumulé fin 2014 de 49 500.82 €

Restes à réaliser en section d'investissement de 26 869.55 €

Soit un excédent cumulé 2014 toutes sections de 51 786.78 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, en l'absence de Monsieur Christian RAYOT, et après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'adopter le compte administratif du budget annexe Gare de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : CA

2015-03-16B – Budget annexe Gare de Delle- Compte de gestion

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le compte de gestion du budget annexe Gare de Delle pour l'exercice 2014.**

Annexe : Compte de gestion

2015-03-16C – Budget annexe Gare de Delle- Budget primitif 2015

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu le débat d'orientation budgétaire visé par le conseil communautaire du 10 avril 2015,
Vu les restes à réaliser et les différents résultats,*

A la section de fonctionnement, en dépenses :

Les principales dépenses de fonctionnement couvrent les frais de chauffage et d'électricité, la petite maintenance du propriétaire (entretien des réseaux, curage, espaces verts), la location à SNCF Réseau - RFF du Bâtiment Voyageur et du parking "petite vitesse" (pour un montant d'environ 1300 euros pour l'année) ainsi que le remboursement des intérêts de l'emprunt de 600 000 euros contracté en 2013 pour 13 000 euros. Une provision d'affectation aux recettes d'investissement de 30 135.96 euros couvre également le paiement des annuités en capital de cet emprunt.

A la section de fonctionnement, en recettes :

Les recettes de fonctionnement sont intégralement couvertes par les loyers des locataires ainsi que leurs participations aux charges.

La recette des loyers des locataires couvre en 2015 la somme de 47 560 euros

A la section d'investissement, en recettes :

Les principales dépenses d'investissement sont une provision pour la phase 3 en attente des travaux d'aménagement en gare des voies de la ligne Belfort - Delle pour 27 767.23 euros, l'annuité de remboursement du capital de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel pour 25 000 euros.

Les restes à réaliser 2014 sont inscrits pour 26 869.55 euros.

Le report de l'exercice 2014 en excédent d'investissement et la provision des dépenses de fonctionnement (couvrant l'annuité en capital de l'emprunt) couvrent l'ensemble des dépenses d'investissements

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe Gare de Delle pour l'exercice 2015 tel que présenté.**

Annexe : BP détaillé

2015-03-17– Décisions prises par délégation

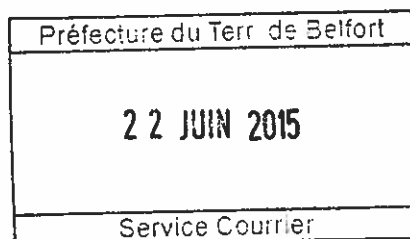
Rapporteur : *Christian RAYOT*

Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président Vice-Président	Date
Bâtiment relais des Chauffours	Branchement gaz + convention de desserte	GrDF	6 754,13 €	C.RAYOT	02/04/15

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du tableau des décisions prises par délégation.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H05.



Le secrétaire de séance



Claude BRUCKERT